

Accès
aux documents d'archives :
état des lieux.
Une étude RAMP

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Paris, 1995

CII-95/WS/5
PARIS, juillet 1995
Original anglais

**ACCES AUX DOCUMENTS D'ARCHIVES : ETAT DES LIEUX
ETUDE DU PROGRAMME DE GESTION DES DOCUMENTS
ET DES ARCHIVES (RAMP)**

par
Gabrielle Blais

Programme général d'information et UNISIST

Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Notice recommandée pour le catalogue :

Blais, Gabrielle

Accès aux documents d'archives : Etat des lieux. Etude RAMP de Gabrielle Blais [pour le] Programme général d'information et [l']UNISIST. - Paris : UNESCO, 1995. - (i)-(iii), 34 p. ; 30 cm - (CII-95/WS/5)

- I - Blais, Gabrielle
- II - Titre
- III - UNESCO, Programme général d'information et UNISIST
- IV - Programme de gestion des documents et des archives (RAMP)

© UNESCO, 1995

PREFACE

Dans le souci de mieux répondre aux besoins des Etats membres - pays en développement notamment - en ce qui concerne l'administration des archives et la gestion des documents, la Division du Programme général d'information (PGI) a conçu le PROGRAMME DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES (RAMP).

Les principaux thèmes traités par le RAMP correspondent aux objectifs généraux du PGI et participent à leur réalisation. Le RAMP englobe donc des projets, des études et d'autres activités destinés à :

- faire prendre conscience aux gouvernements des Etats membres de la valeur et de l'utilité des documents et des archives comme sources fondamentales d'informations, pour les aider à mieux en saisir l'importance ;
- aider les pays qui en expriment la demande à organiser et mettre en place les systèmes et services de gestion des documents et des archives nécessaires à une exploitation pleine et entière de ces sources fondamentales d'informations ;
- contribuer au progrès et à la diffusion des connaissances par la formation de spécialistes de la gestion des archives courantes et historiques, formation indispensable à la mise en oeuvre de politiques rationnelles et à un développement harmonieux dans le domaine archivistique.

Les activités du RAMP portent essentiellement sur la mise en place d'infrastructures, la conception de stratégies de formation archivistique, la fourniture d'une assistance concernant la mise au point d'instruments de normalisation, la protection du patrimoine archivistique, la promotion de la conception et de l'application de nouvelles technologies de l'information et la recherche en archivistique sur les plans théorique et pratique.

Cette étude, établie par Gabrielle Blais aux termes d'un contrat passé avec le Conseil international des archives (CIA), analyse le problème complexe de l'accès aux archives dans un monde en mutation. Le secteur est confronté à trois grands défis dans ce domaine : nécessité d'établir de nouvelles relations entre les services d'archives et les créateurs et utilisateurs des documents, prédominance des moyens de communications électroniques dans le processus de création et de gestion des documents ; et nécessité d'adopter des stratégies efficaces pour l'élaboration des instruments de recherche.

Toute observation ou suggestion concernant cette étude sera la bienvenue et doit être adressée à la Division du Programme général de l'information (PGI), UNESCO, 7 place de Fontenoy, 75007 PARIS (France).

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
1. FACTEURS CONDITIONNANT LA CONSULTATION ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES ARCHIVES.....	1
Démocratisation des services d'archives.....	1
Respect de la vie privée.....	2
Nouveaux types de documents	4
Le poids de la technologie.....	5
2. EVOLUTION DES MODALITES D'ACCES ET D'UTILISATION.....	7
3. MIEUX FAIRE CONNAITRE LES FONDS	11
Création d'une image de marque	12
Sensibilisation	12
Education.....	13
4. AMELIORER L'ACCES ET LEUR EXPLOITATION AUX FONDS D'ARCHIVES	14
5. CALCUL DU COUT DES FONDS ET DES SERVICES	22
6. ETABLISSEMENT DE RESEAUX	25
CONCLUSION.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les collègues dont le rôle dans la rédaction de la présente étude a été déterminant : Michael D. Swift, archiviste national adjoint aux Archives nationales du Canada, qui, le premier, en a émis l'idée ; John McDonald, qui en a suggéré le plan puis abondamment commenté les premières versions ; Terry Cook, qui a critiqué mes hypothèses de travail et m'a fait, comme à l'accoutumée, des suggestions stimulantes ; enfin David Enns, qui partage l'idée que je me fais des actions que devrait mener un service d'archives public. Je remercie également Elsie Freeman Finch et Tim Ericson, pour leurs utiles observations sur le plan initial de l'étude ainsi que Yves Marcoux et ses collègues du Centre canadien d'information et de documentation en archivistique, des Archives nationales du Canada, qui m'ont assisté dans ma quête d'informations avec l'efficacité et l'esprit d'ouverture qui les caractérisent.

INTRODUCTION

Les archives sont depuis toujours soucieuses de mémoire mais aussi liées avec le présent. En effet, si les documents d'archives sont les témoins d'événements ou de transactions passés, ils demeurent un instrument bien vivant de la société d'aujourd'hui. Témoins de la pensée et des actions humaines et résumé des facteurs qui expliquent les lois sociales et les coutumes, ils sont un élément de référence pour nos existences de tous les jours et un moyen d'enrichir notre mémoire collective. On a commencé à s'en rendre compte il y a quelques années, lorsque les informations contenues dans les archives ont servi à rétablir la continuité historique qui avait été brisé dans de nombreux pays¹. Jamais auparavant on n'avait cherché à ce point à retrouver dans les archives des témoignages des exactions perpétrées contre les peuples autochtones ou les minorités ethniques ou plus généralement lors des conflits. Jamais auparavant on ne s'était tant appuyer sur elles pour affronter un avenir incertain fragilisé par la toute puissance de la technologie et une "déterritorialisation" qui ont tendance à saper les fondements de la vie en communauté et des valeurs collectives².

Les progrès technologiques remettent aussi en cause les pratiques des services d'archives et rendent possible une amélioration de leur action. A maints égards, l'avenir de ces services dépendra de la manière dont ils sauront faire la preuve de leur compétence dans leurs relations avec les fournisseurs et les utilisateurs de l'information dans une "société de l'information" conditionnée par la technologie.

La présente étude souligne la nécessité pour les services d'archives de repenser la théorie et la pratique de l'accès des chercheurs aux archives. Elle analyse les mutations sociales et technologiques qui entraînent une modification du travail archivistique et propose des stratégies pour la réalisation de programmes d'accès qui permettent de rendre les documents plus aisément disponibles, plus utilisables et plus compréhensibles.

1. FACTEURS CONDITIONNANT LA CONSULTATION ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES ARCHIVES

Démocratisation des services d'archives

1.1 Les années 80 ont vu s'opérer des transformations radicales du système de gouvernement de nombreux pays. De nouvelles démocraties sont nées dont le régime politique a changé du tout au tout. Il a été remplacé le plus souvent par un système hybride inspiré à la fois d'une conception locale de l'Etat et de modèles importés. Parmi d'autres facteurs, ces changements

¹ L'exemple qui vient tout de suite à l'esprit est celui de l'Union soviétique, où l'on a récrit l'histoire à des fins politiques. L'idéologie marxiste a fortement marqué la tradition d'archivistique soviétique. Pour une analyse plus approfondie de ce problème, d'un point de vue nord-américain en tout cas, voir Patricia Kennedy Grimsted, Intellectual Access and Descriptive Standards for Post-Soviet Archives: What is to be done?, Princeton, J.J.: International Research Exchange Board (IREX), Preliminary Preprint Version, mars 1992. Vladimir Petrovich Kozlov donne aussi un bon aperçu de la question dans "The Opening of Russian Archives as an Indicator of Social Change. Problems and Perspectives", Janus 1 (1993), p. 11-17.

² La notion de "déterritorialisation" a été analysée par Ramon A. Guatiérrez lors de la réunion annuelle (1992) de la Society of American Archivists dans un document intitulé "From Global Process to Local Knowledge". En bref, cette notion fait référence au mouvement massif de populations, de capitaux, de technologies et d'idées - et à leurs conséquences sur les sociétés - à l'intérieur des différents hémisphères ou d'un hémisphère à un autre.

sont le résultat de la lente évolution de la notion de droit à l'information qui, combinée aux progrès technologiques qui permettent de surmonter les obstacles à la communication, a redéfini les principes mêmes de gouvernement.

1.2 Dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, ce droit à l'information avait déjà trouvé son expression dans une législation qui accorde à chacun le droit d'accès aux informations créées et détenues par l'Etat. La *Loi sur la liberté de l'information*, adoptée aux Etats-Unis en 1966, a fait des émules dans de nombreux pays³. En l'absence de législation sur le droit d'accès, on a souvent assoupli les règles pour limiter l'étendue des éventuelles restrictions et réduire le délai au terme duquel les archives sont totalement ouvertes.

1.3 Par la suite, une notion nouvelle s'est imposée : celle d'obligation de rendre des comptes. On attend en effet désormais des gouvernements qu'ils acceptent d'être comptables de leurs actions et de leur intervention dans la vie des citoyens et qu'ils soient capables d'apporter la preuve (en s'appuyant sur des documents précis) qu'ils ont respecté leurs obligations légales et juridiques⁴. Ce principe repose sur deux grands fondements philosophiques : l'activité décisionnelle doit être attestée par une série précise de preuves et l'action gouvernementale doit être menée de manière impartiale et efficace⁵.

1.4 Ces deux facteurs ont influé sur la façon dont le processus de décision est attesté et la façon dont la documentation est gérée. Les méthodes de gestion de l'information ont été totalement repensées à la lumière de ce nouveau contexte. La notion de mémoire de l'administration, qui fait référence aux informations nécessaires à celle-ci à un instant donné pour conduire ses affaires, nécessite la mise en oeuvre de méthodes adaptées de gestion de l'information⁶. L'objectif est de s'assurer qu'on ne crée et ne conserve que les informations utiles, et que les systèmes mis au point pour gérer cette information la rende aisément accessible. Les sceptiques prétendent que les lois et règlements sur l'accès ont eu des effets pervers sur la création de documents et qu'en fait ceux-ci sont moins sincères qu'ils le devraient⁷.

Respect de la vie privée

1.5 L'une des conséquences inattendues du renforcement du droit d'accès est un nouvel antagonisme entre le principe de liberté d'accès à l'information et celui de protection de la vie privée⁸. Souvent, en effet, la liberté d'accès suppose une intrusion dans l'intimité d'une

³ The Freedom of Information Act, loi modifiée en 1974-75 : 5 U.S. Code 552. La Norvège, la Suède, la Finlande, la France, l'Australie et le Canada font partie des pays qui ont adopté une législation comparable sur l'accès à l'information.

⁴ Il est intéressant de noter qu'on s'est parfois prévalu de ces principes pour juger des décisions et des actions passées. Ainsi, au Canada, l'opinion publique a contraint le gouvernement canadien à présenter des excuses aux Canadiens d'origine japonaise qui avaient été internés durant la seconde guerre mondiale et à leur proposer une indemnisation.

⁵ Pour plus de détails à ce sujet, voir Archival Documents. Providing Accountability Through Recordkeeping, ouvrage publié sous la direction de Sue McKemmish & Frank Upward, Melbourne, Ancora Press, 1993.

⁶ Cette notion a récemment été redéfinie par la Division des normes et des pratiques liées à la gestion de l'information, Archives nationales du Canada.

⁷ Pour une analyse plus poussée, voir Robert J. Hayward, "Federal Access and Privacy Legislation and the Public Archives of Canada", Archivaria 18 (été 1986), p. 47-57.

⁸ Le principal travail, controversé il est vrai, réalisé sur la question l'a été par Heather McNeil dans Without Consent. The Ethics of Disclosing Personal Information in Public Archives, Methuchen, N.J. et Londres : The Society of American Archivists et The Scarecrow Press, 1992. Voir également Wayne

personne. Tel est surtout le cas lorsque les informations personnelles n'ont pas été séparées des autres informations par les créateurs des documents⁹. Il convient de trouver un compromis entre ces deux principes pour garantir qu'aucun préjudice n'est indûment porté à quiconque par la divulgation d'informations et que le droit de chacun à être protégé dans sa vie privée est respecté¹⁰.

1.6 Ces dernières années, ce problème a pris de l'importance, des documents contenant nombre d'informations personnelles ayant été rendus publics. Dans beaucoup de cas, il n'était absolument pas prévu que l'existence de ces documents soit connue puisqu'ils n'étaient pas conçus pour être divulgués. Un exemple célèbre est celui des archives de la Stasi, la police secrète de la République démocratique allemande. Pendant des années, ce service a tenu quantité de dossiers sur les citoyens de ce pays. Des données sur des individus - souvent fournies par des amis ou des parents - ont ainsi été réunies. Les documents ont ensuite été utilisés pour surveiller les activités de personnes considérées comme des ennemis de l'Etat¹¹. Quand le régime s'est effondré, les documents ont été mis à la disposition des intéressés. Des Allemands de l'Est ont ainsi appris, preuves en main, l'intrusion de l'Etat dans leur vie mais aussi le rôle joué par certains de leurs parents ou amis proches. Cette situation a suscité beaucoup d'émoi parmi les personnes sur lesquelles des dossiers avaient été constitués de même que parmi celles qui avaient fourni les informations à une époque où un tel comportement était admis - voire encouragé - par les autorités en place.

1.7 Un autre facteur fait qu'il est difficile de faire respecter le droit à la vie privée : ce sont les possibilités d'intrusion dans la vie des individus que permet l'informatique, par le rapprochement des données contenues dans différents systèmes. Eviter ce risque, certains pays ont réglementé l'utilisation et la divulgation d'informations d'ordre personnel et notamment de signes ou numéros d'identification personnels. L'Union européenne a fait un grand pas dans cette direction puisqu'elle prévoit d'adopter sur la protection des données une directive destinée à instituer entre les Etats membres un degré commun de protection. Etant donné l'influence que peut avoir l'Union européenne dans le monde, les principes qui seront définis devraient notablement influencer sur l'évolution des politiques en matière de protection de la vie privée au plan international.

1.8 A l'heure actuelle, de nombreux pays s'efforcent de protéger au mieux les informations d'ordre personnel par différentes mesures. Le principe d'un droit de propriété de l'individu sur

Madsen, Handbook of Personal Data Protection, New York : Stockton Press et Basingstoke Hants ; Royaume-Uni, Macmillan Publishers Ltd., 1992.

⁹ On peut citer à ce sujet les documents sur la mise en valeur de la partie septentrionale du Canada. Ces dossiers d'affaires ont été constitués par des fonctionnaires fédéraux chargés de superviser l'administration des différents programmes réalisés dans des communautés du Nord. Les documents faisaient sans cesse référence aux populations autochtones. L'éparpillement de ces informations ne justifie pas la création de dossiers individuels ; néanmoins, la présence çà et là dans les dossiers de pareils renseignements, à caractère confidentiel et personnel, se rapportant à des personnes identifiables, avec les risques de divulgation ultérieure que cela représente, pose un gros problème de communicabilité.

¹⁰ On a défini le droit à la vie privée comme "le droit de non-ingérence pour les individus", plus précisément comme le droit à la tranquillité. On a dit aussi qu'il s'agissait "de la mesure dans laquelle nous sommes soumis à l'attention des autres et dans laquelle les autres ont physiquement accès à nous". Cette définition a été donnée par Ruth Gavison, citée par McNeil, dans Without Consent, p. 27.

¹¹ Il s'agit là d'une pratique courante dans de nombreux pays. Wayne Madsen a recensé beaucoup de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient qui utilisent actuellement de gros systèmes informatisés pour faire la chasse aux dissidents. Voir Wayne Madsen, Handbook of Personal Data Protection. Le chapitre sept de cet ouvrage traite en particulier de ce sujet. Pour connaître la situation en Russie, voir Rudolf Pikhoya, "The Discovery of Archives in Russia", Janus 1 (1993), p. 8-10.

les informations qui le concernent - où qu'elles se trouvent - tend à s'imposer. Il est cependant difficile de prévoir jusqu'à quel point ce principe sera appliqué. C'est ainsi par exemple que, dans certains pays, on s'emploie à mettre au point des cartes électroniques qu'on pourrait qualifier d'intelligentes, que chacun conserverait par-devers soi et dont les données ne seraient transmises à l'administration que lorsque l'intéressé aurait directement affaire à elle¹². Un tel instrument limiterait l'utilisation d'informations personnelles par les Etats car il n'existerait alors qu'une seule base de données personnelles à laquelle les agents de l'Etat pourraient avoir accès mais dans des conditions strictes. Cela étant, une telle base de données serait aussi une source de documentation utile sur les relations entre l'Etat et le citoyen.

Nouveaux types de documents

1.9 Les efforts faits pour protéger la vie privée ne sont que l'une des manifestations de l'émoi qu'engendre l'évolution technologique. Dans le cas des archives, ce n'est pas seulement la forme de l'information qui est redéfinie mais aussi les méthodes adoptées pour la manipuler. L'invention de nouveaux supports a instauré des modes de création, de contrôle, de diffusion et d'accès aux informations inconnus jusque-là.

1.10 Il a fallu plusieurs dizaines d'années aux services d'archives pour faire face aux problèmes liés à l'élargissement de la palette des supports. Pendant longtemps, l'évolution dans ce domaine a été relativement lente et prévisible. Etant donné que le gros des archives demeurait constitué de documents textuels sur papier, les services d'archives n'ont guère fait de place à l'iconographie, aux cartes, aux photographies, aux films. Les inventaires privilégiaient les documents textuels sur support papier, ne faisant que mentionner les autres types d'archives. Lorsque ceux-ci étaient volumineux, on les mettait à part pour en faire ultérieurement l'inventaire à l'aide de méthodes empruntées à d'autres disciplines - muséologie ou bibliothéconomie. On ne cherchait pas davantage à faciliter l'accès à ces documents, ce qui pourrait expliquer pourquoi aujourd'hui encore ils servent plus à illustrer qu'à alimenter la recherche.

1.11 Il n'en reste pas moins que les services d'archives ont emmagasiné pendant des décennies des documents non textuels. Dans les années 50, l'avènement de la télévision et les perfectionnements de l'imprimerie qui ont fait baisser le coût de la publication des photographies ont amené un développement de l'utilisation des documents visuels. Les collections d'archives non textuelles sur support autre que le papier ont donc pris davantage de place et d'importance dans les dépôts d'archives. Mais ce n'est que lorsque les chercheurs ont été plus nombreux à demander ce type de documents que les services d'archives ont dû relever le défi que posent la conservation et la diffusion des supports non classiques.

1.12 Avec ces autres documents, l'accès est autant une question de technologie que d'appréhension du contexte et du contenu. Dans le cas des documents audiovisuels par exemple, la diversité des supports existants contraint les services qui les abritent soit à fournir le matériel spécialisé nécessaire pour les consulter, soit à transférer sans cesse leurs fonds sur les supports dernier cri consultables sur les lecteurs modernes. Ce matériel est non seulement spécialisé mais également appelé à se démoder à mesure que de nouveaux supports apparaissent et que la technologie évolue. La même remarque vaut pour les photographies et les informations créées par voie électronique. En conséquence, les services d'archives doivent

¹² "Les cartes intelligentes contiennent une puce qui leur permet d'emmagasiner des données et de communiquer avec des ordinateurs. Capables de mémoriser les antécédents médicaux de chacun ou d'autres données personnelles, elles facilitent les soins de santé, les opérations financières et les transports et les communications". Privacy Times (19 mai 1993), p. 4.

constamment changer les supports des informations, perfectionner la technologie, voire parfois constituer des musées avec le vieux matériel. Rares sont ceux qui disposent des ressources nécessaires pour ce faire.

1.13 Les pratiques en matière de recherche de l'information quant au fond doivent également être affinées. On a dit des chercheurs travaillant sur des documents figurés, photographiques et audiovisuels qu'ils s'attachent à un article. L'objet de leur recherche est un événement, un lieu ou un individu particulier. Ils peuvent aussi s'intéresser au processus de création du document ou à l'histoire du support considéré. Tant que les groupes d'utilisateurs étaient relativement restreints, les services d'archives pouvaient entreprendre des recherches approfondies pour retrouver les articles souhaités. Or, en de nombreux endroits, cela n'est plus possible du fait que d'autres chercheurs s'intéressent aux archives non textuelles dans lesquelles ils voient des témoins privilégiés de l'ère moderne.

Le poids de la technologie

1.14 Les progrès technologiques de ces derniers temps vont encore compliquer la situation. Au cours des dernières décennies, l'évolution de la technologie et de l'information a donné naissance à de nouveaux types de documents qui ne se présentent plus que sous forme électronique. Avra Michelson et Jeff Rothenberg ont employé l'expression "technologie de l'information" pour décrire les "techniques informatiques et télématiques utilisées pour obtenir, stocker, organiser, manipuler et échanger des informations"¹³. Précédemment, ces informations auraient été enregistrées sur l'un des nombreux autres supports papier auxquels sont accoutumés les services d'archives. Mais étant donné la grande souplesse des technologies de l'information, on se tourne de plus en plus vers l'électronique.

1.15 La généralisation de la communication électronique a engendré une révolution de l'information, qui transforme la façon de travailler des gens et qui, comme l'a indiqué David Bearman, fait naître de nouveaux modes de communication et de nouveaux types de documents¹⁴. Comme l'avait fait précédemment le téléphone, cette technologie redéfinit la nature des interactions humaines et impose de nouveaux modes d'"oralité" aux échanges sociaux¹⁵. Et surtout, elle permet à l'information de circuler librement entre les personnes, les organisations, les pays et les continents.

1.16 Face à cette évolution, les archivistes ont dû repenser les principes et les pratiques de base de leur métier. Le plus gros défaut des documents électroniques est sans doute qu'ils n'atteignent jamais un état définitif, puisqu'ils sont modifiables à l'infini, sauf intervention des services d'archives. Ils peuvent aussi être fusionnés, manipulés et transformés. Bien souvent, les documents électroniques témoignent plus de la manière dont une opération a été effectuée que de cette opération elle-même.

1.17 Vu la facilité avec laquelle les données électroniques circulent et s'échangent, on a beaucoup de mal à les archiver en utilisant les systèmes conçus pour conserver des documents textuels, stables, établis sur papier. Dans les entreprises et administrations, du reste, c'est

¹³ Michelson, Avra et Jeff Rothenberg, "Scholarly Communication and Information Technology: Exploring the Impact of Changes in the Research Process on Archives", *American Archivist* 55 (printemps 1992), p. 239.

¹⁴ Bearman, David, "Management of Electronic Records in Europe and America", *American Archivist* 55 (hiver 1992), p. 169.

¹⁵ Hugh Taylor a beaucoup écrit à ce sujet. Voir par exemple "Transformation in the archives: Technological Adjustment or Paradigm Shift", *Archivaria* 25 (hiver 1987-88), p. 12-28.

souvent le service informatique qui est chargé de leur archivage alors que celui des documents papier reste confié aux documentalistes et archivistes. Si l'on veut assurer la conservation définitive des documents électroniques, il faudra que les services d'archives changent de stratégie, s'attachent davantage à avoir des contacts suivis avec ceux qui créent les documents, voire envisagent de partager avec eux la responsabilité de la garde des documents.

1.18 Sous sa forme actuelle, l'information électronique ressemble à maints égards à l'échange oral. D'aucuns diraient que les archives entrent dans une période de "néo-oralité", où une bonne partie de l'échange perd de sa précision et devient plutôt symbolique de l'interaction elle-même¹⁶. Il est donc d'autant plus indispensable que les services d'archives définissent les critères de conservation des documents. Il faut ainsi qu'ils resituent les informations dans leur contexte de façon que les chercheurs comprennent bien ce qu'ils compulsent. De plus, étant donné la montagne de documents accessibles à ceux qui maîtrisent la technologie, il leur faudra être capables d'aider les utilisateurs à exploiter au mieux les sources à leur disposition.

1.19 La situation va encore se compliquer à mesure que le gros du patrimoine archivistique va changer de support. De plus en plus de documents traditionnellement établis sur différents supports vont être créés électroniquement. De surcroît, des dispositifs de reproduction tels que le disque optique permettront de fusionner documents textuels et non textuels. D'ores et déjà, les documents multimédias résistent aux techniques d'inventaire habituelles et obligent les services d'archives à aborder de manière plus globale, générique et contextuelle le travail d'établissement des instruments de référence.

1.20 La technologie transforme aussi la façon dont sont effectuées les recherches. Dans les années 60 et 70, les chercheurs n'utilisaient l'informatique que pour établir des index et autres instruments de recherche analogues, pour transférer un document textuel sur un support lisible par machine ou pour rédiger et mettre en forme un texte. Cette informatique limitée à l'utilisateur final a changé de nature avec l'arrivée des ordinateurs personnels et la diffusion des logiciels conviviaux¹⁷, sans compter les possibilités offertes par les instruments hypermédia, grâce auxquels on peut désormais avoir accès à des documents se présentant sur différents supports matériels.

1.21 Aujourd'hui, les chercheurs peuvent inventer leur propre stratégie de recherche, manipuler l'information autrement, étudier des questions qu'il aurait été difficile d'analyser auparavant compte tenu du nombre et de la structure des données. Ils s'attendent à pouvoir accéder à distance à de multiples sources qu'ils pourront manipuler, partager et analyser avec leurs homologues du monde entier et à pouvoir transmettre ces informations à des collègues qui s'en serviront pour leur usage personnel. Or, ce faisant, il va de soi que les chercheurs créent eux aussi des archives.

1.22 Autre problème pour les services d'archives : de nouvelles méthodes de recherche apparaissent. L'accès en ligne aux bases de données bibliographiques ayant élargi le champ de la recherche de l'information, on va exiger des services d'archives qu'ils donnent accès en ligne à l'information elle-même - ce qui ne saurait se faire avant quelques années. Toujours est-il qu'il faudra procéder à une sélection de ce qui sera proposé par l'intermédiaire des systèmes

¹⁶ Hugh Taylor a utilisé cette expression dans son intervention lors de la conclusion des rencontres Vision 2020, organisées à l'occasion de la réunion annuelle (1992) de la Society of American Archivists à Montréal (Canada).

¹⁷ Avra Michelson et Jeff Rothenberg ont décrit l'utilisateur final en ces termes : "quelqu'un qui utilise personnellement un ordinateur - la personne qui tape sur clavier et lit ce qui s'inscrit à l'écran." "Scholarly Communication", *American Archivist* 55 (printemps 1992), p. 245.

électroniques de fourniture des documents. En tant que partie prenante, les services d'archives devront être parfaitement au courant des transformations de la recherche, qui sera de plus en plus basée sur l'établissement de réseaux d'information électroniques¹⁸. Parallèlement, il faudra établir des systèmes provisoires ou conserver ceux hérités du passé pour les utilisateurs qui ne savent pas se servir des nouveaux outils ou n'y ont pas accès.

2. EVOLUTION DES MODALITES D'ACCES ET D'UTILISATION

2.1 Les principes d'accès aux archives ont évolué avec le temps. Comme l'explique Michel Duchein dans l'étude RAMP sur les obstacles à l'accès aux archives, à l'utilisation et au transfert de l'information qu'elles contiennent, avant le XIXe siècle l'accès aux archives était strictement contrôlé et limité¹⁹. Comme l'on conservait les archives essentiellement pour garantir les droits des créateurs de documents, l'utilisation des archives était réservée aux administrations qui en avaient la charge. Seuls les pays où l'idée de démocratie exerçait son influence et où les possibilités d'accès étaient un peu plus souples faisaient exception à cette règle. Aujourd'hui encore, les créateurs de documents forment une catégorie importante d'utilisateurs des services d'archives, qui consulte la mémoire collective des organisations pour toute sorte de raisons allant de la constitution de dossiers sur des décisions passées à la création d'un esprit maison.

2.2 On a assisté au XIXe siècle dans les pays européens à une ouverture progressive et cumulative des archives publiques aux historiens. Avec le temps, cette situation a favorisé l'établissement d'une relation étroite entre historiens et archivistes. De fait, les deux professions en vinrent à être formées à la même discipline : l'histoire. Cette situation perdure dans certains pays. Dans d'autres, et notamment en Amérique du Nord, les programmes d'enseignement des sciences archivistiques de 3e cycle, mis en place dans les années 80, sont aujourd'hui considérés comme la formule idéale pour la formation des futurs archivistes²⁰.

2.3 Il est incontestable que les historiens et leurs étudiants restent des clients de choix des services d'archives, pour deux raisons essentielles²¹. D'abord parce qu'ils sont chargés de jouer un rôle d'entraînement dans la recherche historique. On attend donc de la profession qu'elle se serve des archives pour faire la lumière sur des questions qui occupent une place déterminante dans la mémoire collective. En contrepartie, leurs travaux fournissent, parfois involontairement, la trame qui permet de diffuser de façon plus ou moins directe le savoir historique auprès du grand public, soit que les historiens eux-mêmes publient des livres à succès, soit, plus généralement, que des manuels scolaires, des récits populaires, des articles de

¹⁸ L'utilisation de l'Internet par les scientifiques en Amérique du Nord est un bon exemple de ce type de permutations.

¹⁹ Je ne me suis pas étendue sur la genèse de cette question, Michel Duchein l'ayant traitée de manière approfondie dans l'étude qu'il a faite pour le RAMP, Les obstacles à l'accès à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP, Paris, UNESCO, 1983. Le lecteur pourra aussi consulter Hugh Taylor, Les services d'archives et la notion d'utilisateur : une étude RAMP, Paris, UNESCO, 1984.

²⁰ Aujourd'hui encore cependant, la majorité des archivistes continuent d'étudier l'histoire, ce qui pose un léger problème en ce qui concerne l'accès aux archives. En effet, les archivistes voient trop souvent dans l'historien une sorte d'utilisateur idéal, ou en tout cas le seul qui importe.

²¹ Michael Roper affirme même qu'au Public Record Office, "bien que les amateurs soient sans doute plus nombreux que les professionnels (et par ce terme il désigne les historiens mais aussi leurs assistants et leurs étudiants), ... il semble bien que les seconds consultent toujours davantage de documents par personne". "Antiquarianism of Information Service, the View point of a Professional Archivist," Janus 2 (1992), p. 112.

journaux, des films, des pièces de théâtre, des émissions de télévision, voire des opéras, contribuent à faire connaître ces travaux. Ce faisant, les historiens donnent une interprétation savante du patrimoine documentaire, qui n'en acquiert ainsi que plus de valeur. Ces dernières années, les historiens ont été rejoints sur ce terrain par d'autres chercheurs venus d'autres disciplines scientifiques.

2.4 Depuis quelques dizaines d'années toutefois, d'autres catégories de chercheurs se sont mis à exploiter les archives aux côtés des universitaires mais les archivistes, en raison de leur prévention en faveur des historiens, ont souvent tardé à reconnaître cette évolution. Les archives ne tiennent donc plus la même place dans la société. Comme l'a bien noté Bernhard Vogel, "les archives ne sont plus la "mémoire de l'administration", elles tendent de plus en plus à devenir une entreprise de services pour le citoyen"²². Le premier parmi ces groupes "usagers-citoyens" est celui des généalogistes. Dans les pays dont la population est issue des grandes migrations des derniers siècles, la généalogie sert à recréer une continuité historique. A ce titre, elle diffère considérablement de la quête classique de ce que l'on pourrait appeler un pedigree²³. Depuis quelques années, la généalogie consiste moins à rechercher des racines familiales qu'à retrouver l'environnement social et économique de la famille. Le lien entre généalogie et histoire locale est donc étroit. Toute personne étant un généalogiste en puissance, ce groupe de chercheurs est appelé à s'accroître dans de larges proportions.

2.5 L'intérêt manifesté pour la généalogie n'est pas de même ampleur dans tous les pays. Ainsi, en Russie, la tradition existant dans ce domaine est davantage élitiste que populaire, l'accent étant mis avant tout sur l'héraldique et la recherche d'origines nobiliaires. Il n'en demeure pas moins que de tout temps on a tenu des statistiques de l'état civil dont on peut tirer de nombreuses données généalogiques. Les Australiens n'ont jamais compté beaucoup de généalogistes dans leurs rangs, notamment, à en croire certains, parce que beaucoup d'entre eux veulent faire oublier qu'ils descendent des bagnards qui ont colonisé le pays. Pour ce qui est de la Chine, les données généalogiques en possession des particuliers ont été détruites pendant la Révolution culturelle, soit par les gardes rouges, soit par les familles elles-mêmes, terrorisées à l'idée qu'elles soient découvertes²⁴. Dans certains pays, les documents archivistiques ne se prêtent guère à ce type de recherche ; ailleurs, les documents présentant un intérêt pour les généalogistes ne sont pas conservés de façon définitive.

2.6 Les archives sont également consultées de plus en plus par des chercheurs de profession qui souhaitent obtenir des réponses à des questions précises. Il peut s'agir de juristes, d'éditeurs, de journalistes, d'écologistes, de magistrat ou de policiers menant une enquête. Rares sont ceux qui s'intéressent au processus même de la recherche. La plupart s'adresse au service d'archives pour résoudre des problèmes particuliers ou pour retrouver certaines données concrètes ; généralement, on ne les revoit pas.

2.7 Il existe un autre groupe moins homogène, qui est composé de ceux que Paul Conway appelle les chercheurs amateurs. Ceux-là sont disposés à "poursuivre leurs investigations plus en profondeur pendant davantage de temps que la plupart des chercheurs entreprenant des recherches personnelles plus ciblées"²⁵. Leurs demandes sont variées et portent sur des sujets

²² "Archives, musées de papier ou centres d'information ?", *Janus* 2 (1992), p 108.

²³ Tel est par exemple le cas de ceux qui entreprennent une recherche généalogique pour se trouver des ancêtres aristocrates.

²⁴ Voir Xu Yuqing, "Differences and Similarities in Chinese and American Approaches to Archives," *American Archivist* 54 (printemps 1991), p. 206-215.

²⁵ Conway, Paul, *Partners in Research. Towards Enhanced Access to the National Archives*, Technical Information Paper N° 11, Washington, D.C., National Archives and Records Administration, 1992, p. 4.

tels que des grands événements historiques - la guerre de Sécession par exemple - les naufrages, les grandes batailles et les objets qui y sont associés, les objets volants non identifiés, les chemins de fer ou les mines d'or abandonnées. En fait, leurs centres d'intérêt sont aussi divers que les dépôts d'archives eux-mêmes. Ils sont motivés par une curiosité personnelle et les données archivistiques ne sont qu'une étape dans leur quête pour acquérir la connaissance d'un sujet. Le nombre de ces chercheurs-là pourrait se multiplier dans les années à venir, les techniques de la communication facilitant le "butinage" électronique chez soi.

2.8 Enfin, une part non négligeable des utilisateurs d'archives sont les archivistes eux-mêmes, qui sont appelés à consulter des documents régulièrement pour effectuer leur travail de conservation et de renseignement. Il est difficile de déterminer l'importance de ce groupe d'utilisateurs, la plupart des services d'archives n'étudiant pas de façon suivie les consultations de leurs propres fonds par le personnel. Par ailleurs, les politiques et procédures concernant l'accès du personnel du service aux archives sont souvent mal définies, voire inexistantes.

2.9 Les principes sur lesquels était fondée depuis toujours la recherche archivistique ont peu à peu évolué à partir des années 80, époque à laquelle des analyses systématiques ont été entreprises pour connaître l'usage qui était fait des informations et savoir qui les utilisait. Ces sortes d'enquêtes sur les usagers étaient motivées par des raisons d'ordre à la fois administratif et opérationnel. D'abord, les services d'archives commençaient à être confrontés aux problèmes de ressources que suppose la mise à la disposition de groupes d'utilisateurs toujours plus divers d'une multiplicité de documents. En raison de cette montée en puissance et de cette diversification, l'attente des chercheurs dans le domaine de l'information a changé, obligeant ainsi les archives à reconsidérer leurs pratiques en matière d'acquisition, de contrôle et d'accès.

2.10 Les archivistes américains ont été les premiers à s'intéresser aux enquêtes sur les usagers. Influencés par les travaux précurseurs de Bruce Dearstyne, Paul Conway, Elsie Freeman, Mary Jo Pugh et Lawrence Dowler, nombre de services ont entrepris des études systématiques des usagers et des utilisations faites de leurs fonds²⁶. Ce sont les Archives nationales du Canada qui ont réalisé en 1984 la première grande enquête sur les chercheurs, dans le cadre de leur cycle d'évaluation des programmes²⁷. Cette enquête, la plus détaillée jamais effectuée sans doute au sein de la profession, a entraîné une importante restructuration de l'établissement, comportant une centralisation des activités de renseignement des lecteurs²⁸.

²⁶ Elsie Freeman, "Buying Quarter Inch Holes: Public Support Through Results," The Midwestern Archivist X (n° 2), 1985, p. 89-97 et "In the Eyes of the Beholder: Archives Administration from the User's Point of View," American Archivist 47 (printemps 1984), p. 11-23 ; Bruce Dearstyne, "What Is the Use of Archives? A Challenge for the Profession," American Archivist 50 (hiver 1987), p. 76-87 ; Mary Jo Pugh, "The Illusion of Omniscience: Subject Access and the Reference Archivist," American Archivist 45 (hiver 1982), p. 33-44 ; Lawrence Dowler, "The Role of Use in Defining Archival Practice and Principles: A Research Agenda for the Availability and Use of Records," American Archivist 51 (printemps/hiver 1988), p. 74-86 ; Paul Conway, "Facts and Frameworks: An Approach to Studying the Users of Archives," American Archivist 49 (automne 1986), p. 393-407. A controversial piece was written by Randall C. Jimerson, "Redefining Archival Identity: Meeting User Needs in the Information Society," American Archivist 52 (été 1989), p. 332-340.

²⁷ Le principe d'une évaluation des programmes a été adopté en 1977 par le Gouvernement fédéral canadien. En bref, cette évaluation consiste à passer régulièrement en revue les programmes ministériels, généralement tous les cinq ans. On désigne par programme une activité essentielle des ministères.

²⁸ Archives publiques du Canada, The Detailed Findings of the Researcher Assistance and Public Service Program Evaluation Study, Ottawa, 1985. Une enquête comparable a été réalisée pour le compte de la National Archives and Records Administration des Etats-Unis par Paul Conway, Partners in Research.

2.11 Les enquêtes sur les utilisateurs peuvent être organisées de manière qu'elles puissent apporter une réponse à toute une série de questions. Le questionnaire établi par Bruce Dearstyne comporte six volets : découvrir et analyser l'utilisation faite de la recherche, interpréter et décrire le sens de cette utilisation, développer les utilisations, insister sur le fait que l'utilisation est un motif d'obtention de crédits de programme, rallier la communauté des chercheurs pour qu'elle aide à résoudre les problèmes difficiles que posent les archives et étendre la notion de bureau des renseignements à celle de service au chercheur, voire de service du public²⁹. Paul Conway propose un modèle d'évaluation de trois aspects du bureau des renseignements : qualité (capacité des archivistes à comprendre et satisfaire les besoins d'information des utilisateurs), intégrité (capacité des archivistes à concilier leur double obligation de conserver les documents et de les mettre à la disposition des utilisateurs) et utilité (effets de l'utilisation sur les individus, les groupes et la société en général)³⁰.

2.12 Certaines enquêtes sur les chercheurs peuvent privilégier des aspects spécifiques. David Bearman a ainsi réalisé une étude sur la façon dont les utilisateurs présentent leurs besoins, dans le cadre de laquelle tous les types de demandes des lecteurs et du personnel ont été consignées dans plusieurs établissements américains pendant une journée donnée. Il s'agissait de faire la lumière sur deux lacunes constatées à l'occasion d'enquêtes antérieures, à savoir que "les enquêtes passent sous silence les nombreuses questions posées par le personnel et qu'elles renseignent sur les utilisateurs mais pas sur le contenu de leurs questions, moyennant quoi tout en donnant certaines indications sur ces derniers, elles ne permettent pas de se faire une idée objective de ce que chaque catégorie de chercheur peut souhaiter".³¹ Ann D. Gordon, en revanche, a réalisé une enquête pour "découvrir comment les historiens remontent aux sources et quels obstacles ils rencontrent"³². Chaque fois, ces travaux étaient destinés à faire réfléchir les services d'archives sur l'efficacité de leurs opérations en ce qu'elles affectent les chercheurs.

2.13 Les enquêtes sur les utilisateurs réalisées à ce jour tendent à confirmer l'idée que les archivistes s'en faisaient. D'une part, les scientifiques ne constituent qu'un petit pourcentage des usagers d'une institution. De surcroît, ils font largement appel aux tuyaux des confrères pour se renseigner sur les sources d'information utiles³³. Enfin, une grande partie d'entre eux effectuent leurs travaux sans consulter de sources primaires³⁴.

2.14 La plupart des enquêtes ont révélé que la proportion des usagers dont il est difficile de savoir de quels horizons ils viennent et quelles sont leurs motivations ne cesse de croître. Il s'agit des chercheurs amateurs dont parle Paul Conway. Nombre d'entre eux s'intéressent aux

Toward Enhanced Access to the National Archives, Washington, National Archives and Records Administration, Technical Paper n° 11, 1992.

²⁹ Dearstyne, Bruce, "What Is the Use of Archives? A Challenge for the Profession", p. 78.

³⁰ Conway, Paul, "Facts and Frameworks", p. 394.

³¹ Bearman, David, "User Presentation Language in Archives", Archives and Museum Informatics 3 (n° 4) (hiver 1989-90), p. 3-7.

³² Ann D. Gordon, Using the Nation's Documentary Heritage: The Report of the Historical Documents Study, travail financé par National Historical Publications and Records Commission en coopération avec American Council of Learned Societies, Washington, 1992.

³³ Voir Paul Conway, "Research in Presidential Libraries: A User Survey", Midwestern Archivist 11 (1986), p. 46.

³⁴ Pour en savoir plus sur l'importance relative des sources primaires chez les scientifiques, voir Clyde Jones, Michael Champman et Pamela Carr Woods, "The Characteristics of the Literature Used by Historians", Journal of Librarianship 4 (1971), p. 137-56 ; Mary Ellen Soper, "The Relationship between Personal Collections and the Selection of Cited References", thèse de doctorat (University of Illinois at Urbana-Champaign, 1972) ; et Margaret F. Stieg, "The Information Needs of Historians", College and Research Libraries 42 (1981), p. 549-60.

services d'archives en raison du potentiel de recherche que recèlent leurs fonds. D'autres sont curieux de découvrir les prestations qu'ils peuvent offrir. Malheureusement, les services d'archives ne les ont pas encore évalués à la lumière des besoins de ces utilisateurs-là. Et, en s'en tenant quoiqu'il arrive aux règles d'accès qu'ils ont toujours appliquées, ils aggravent les obstacles rencontrés par ces chercheurs.

2.15 Les enquêtes sur les utilisateurs ont également révélé quelques-uns des principaux points faibles des instruments auxquels ont recours les services d'archives pour mettre l'information à la disposition du public. Les pratiques actuelles en matière d'inventaire et d'accès ne sont valables que dans les situations où l'archiviste intervient personnellement dans l'opération qui de la demande mène à la réponse. Les instruments de recherche qui fonctionnent souvent par article en disent rarement assez sur le contexte des documents pour permettre de travailler seul. En outre, le choix de la discontinuité fait par les services d'archives en matière d'inventaire s'est traduit par la même discontinuité dans la recherche. On part du principe que l'utilisation sera limitée, d'où une qualité de service plus limitée encore. D'aucuns affirment même que les archivistes conçoivent les instruments de recherche de telle sorte que leur intervention soit toujours nécessaire³⁵.

2.16 Les enquêtes sur les utilisateurs ont enfin confirmé l'évolution des modalités de la recherche archivistique. Avec le renchérissement des transports et la prolifération des instruments de communication, les usagers se rendent moins souvent sur place. De plus en plus, ils préfèrent consulter les fonds depuis leur domicile. Dans certains cas, l'utilisation d'instruments de télécommunication est nécessaire ; dans d'autres, les techniques classiques telles que le recours aux microformes peuvent satisfaire ces besoins. A tout le moins, les chercheurs veulent pouvoir limiter la durée de leur visite sur place à un minimum et être en mesure de la préparer.

2.17 Certains utilisateurs se préoccupent moins de consulter les documents eux-mêmes que d'avoir accès à l'information qu'ils contiennent. Dans ce cas, les services d'archives sont appelés à manipuler l'information pour l'adapter aux besoins du demandeur. Certains s'attendent ainsi à ce que les archives assurent les mêmes prestations que ces banques d'images qui vous fournissent une photographie avec sa légende en quelques heures. Ces prestations sont coûteuses, notamment en temps de personnel, et elles sont facturées.

2.18 Au vu des résultats des enquêtes sur les utilisateurs effectuées à ce jour, on s'aperçoit que les services d'archives doivent impérativement, après avoir pris le temps d'étudier la composition et les besoins de leurs groupes d'utilisateurs potentiels et existants, les confronter aux prestations qu'ils assurent. Celles-ci doivent être régulièrement adaptées de sorte que les usagers disposent des instruments nécessaires pour exploiter avec fruit les ressources disponibles. Enfin, en tant que composante du secteur plus vaste qu'est celui de l'information, les services d'archives doivent participer pleinement à l'évolution des techniques de communication qui leur permettront de diffuser les informations en leur possession au-delà des murs de l'établissement, dans le monde extérieur.

3. MIEUX FAIRE CONNAITRE LES FONDS

3.1 Depuis longtemps, les services d'archives sont beaucoup critiqués pour leur manque de dynamisme sur les terrains de la promotion et de l'éducation. Ils ne sont pas parvenus à faire prendre conscience au grand public de l'importance des archives dans nos sociétés et de leur

³⁵ Je tiens à adresser des remerciements à Tim Ericson pour ses conseils utiles sur ce point particulier.

utilité au quotidien. Trop souvent, ils ne cherchent pas à éveiller un intérêt pour leurs fonds et leurs prestations, préférant laisser aux utilisateurs le soin de les découvrir. Cette situation doit changer s'ils veulent jouer un rôle social accru, et surtout s'assurer un certain niveau de ressources dans un temps où les finances se font rares. Pour réaliser cet objectif, ils doivent imprimer une impulsion dans trois domaines : amélioration de l'image, sensibilisation et éducation³⁶.

Création d'une image de marque

3.2 Il s'agit en quelque sorte de faire la promotion des archives³⁷. Pour un établissement, une bonne image de marque est le moyen de s'assurer les ressources nécessaires pour accomplir la mission qui lui a été confiée. Institutions culturelles fort peu accoutumées à faire leur propre promotion, les services d'archives ont toujours du mal à concevoir des stratégies susceptibles de donner d'eux-mêmes l'image d'organisations dynamiques et pleines de vitalité, qui méritent l'appui dont elles bénéficient et sont capables de satisfaire les besoins d'information et les aspirations culturelles des bailleurs de fonds mais aussi du grand public. L'objectif est de persuader les premiers de l'utilité des services d'archives pour la collectivité en faisant mieux connaître et apprécier les activités archivistiques en général et l'établissement concerné en particulier³⁸. De telles initiatives doivent cependant être appuyées par des programmes de sensibilisation, d'éducation et d'accès appropriés capables de répondre aux attentes du groupe cible.

Sensibilisation

3.3 On ne se trompera guère en disant que la plupart des gens ne seront jamais des utilisateurs actifs des archives. Leur curiosité se limitera généralement à essayer d'en savoir un peu plus sur les activités de ce genre d'établissement et sur la nature des documents qu'ils détiennent. Le meilleur moyen de satisfaire cette curiosité est de proposer des programmes qui aident à mieux connaître la fonction et la mission des services d'archives et à familiariser un tant soit peu le public avec ce qu'on peut y trouver. Les programmes de sensibilisation sont utiles à un double titre : en ce qu'ils ont pour objet d'obtenir des financements accrus et en ce qu'ils contribuent à expliquer l'information contenue dans les archives au grand public.

3.4 Les activités de sensibilisation sont l'occasion d'imaginer toute sorte d'utilisations des documents. Il faut savoir que certains types de documents - de par leur forme ou leur contenu - sont mieux compris que d'autres par des utilisateurs occasionnels. Les responsables des manifestations organisées par les archives en direction du public doivent donc tester les documents à montrer auprès du public visé pour s'assurer qu'ils sont compris et appréciés. Les activités choisies doivent aussi attirer le public. Les expositions et les projections de films

³⁶ Les concepts définis sommairement dans la présente section sont décrits plus en détails par Gabrielle Blais et David Enns dans "From Paper Archives to People Archives: Public Programming in the Management of Archives," *Archivaria* 31 (hiver 1990-91), p. 101-113.

³⁷ Pour plus de détails sur les techniques de marketing propres aux institutions publiques, voir John L. Crompton et Charles W. Lamb, Jr., *Marketing Government and Social Services*, New York, John Wiley & Sons, 1986.

³⁸ Dans le passé, les efforts entrepris par les services d'archives ont parfois abouti. La campagne de promotion lancée par les Archives nationales du Canada en 1988 a été couronnée de succès ; la National Archives and Records Administration des États-Unis a su utiliser les réseaux de télévision pour célébrer l'anniversaire de la Déclaration américaine des droits. Aux États-Unis, le service des archives de Kraft General Foods a adopté une démarche originale en publiant *Kraft Classics*, un livre de recettes très prisées du public illustré d'images tirées de ses collections.

peuvent par exemple avoir beaucoup de succès auprès du grand public³⁹. Les activités organisées pour le public scolaire doivent donner aux jeunes la possibilité de travailler sur les documents eux-mêmes, l'objectif étant d'initier les élèves à la recherche archivistique et de leur faire mieux saisir l'intérêt des documents⁴⁰. Enfin, la célébration d'un anniversaire et la participation à des manifestations locales permettent aussi de rapprocher les services d'archives de la population.

Education

3.5 S'ils peuvent mieux faire apprécier le travail des services d'archives, les activités de sensibilisation ne permettent cependant pas de faire des personnes qu'elles touchent des utilisateurs expérimentés de ces services. Il ne suffit pas de savoir que les archives recèlent des informations utiles ou intéressantes ; encore faut-il que les utilisateurs potentiels puissent connaître plus en détail ce qu'est l'information en question et comment il est possible de la consulter. Les services d'archives ont donc pour mission d'enseigner - dans les grandes lignes en tout cas - les principes essentiels sur lesquels repose leur activité et la manière d'exploiter les documents. C'est ainsi qu'ils doteront les chercheurs des outils intellectuels qui leur permettront de résoudre leurs problèmes de documentation.

3.6 L'objectif essentiel des programmes d'éducation est d'enseigner aux utilisateurs d'aujourd'hui et de demain les stratégies et les techniques de recherche. Cet enseignement peut s'opérer au moyen de conférences ou films d'initiation aux archives ou encore de séminaires sur le thème "les activités de recherche en archivistique" à l'intention des étudiants de troisième cycle, pour ne citer que ces deux formules, ou expliquer d'autres fonctions des services d'archives telles que le tri par exemple. Les utilisateurs doivent non seulement apprendre à consulter les instruments de recherche mais aussi comprendre comment les documents sont créés et classés et apprendre à se repérer dans un dépôt d'archives.

3.7 Il est également indispensable que les utilisateurs sachent choisir au mieux les informations dont ils ont besoin parmi la multitude de sources mises à leur disposition. La recherche doit être non seulement exhaustive mais efficace. Quelle serait après tout l'utilité d'un CD-ROM contenant plusieurs fonds multimédias si les utilisateurs ne sont pas capables de repérer et d'extraire les informations qu'ils recherchent ? Les programmes éducatifs doivent donc être conçus de telle sorte qu'ils puissent alimenter le processus de recherche à ses différentes étapes et dans différentes conditions. La documentation produite à cette occasion doit non seulement être mise entre les mains des futurs utilisateurs avant qu'ils pénètrent dans les services d'archives mais leur être une aide tout au long de leurs recherches sur place et au-delà.

³⁹ Cela ne veut pas dire pour autant que les services d'archives se soucient beaucoup de ce qui intéresse le grand public lorsqu'ils préparent des expositions. Nigel Yates a émis d'utiles observations à ce sujet dans "Marketing the record office: new directions in archival public relations", Journal of the Society of Archivists 9(2) (avril 1988), p. 69-75. Les films sont présentés lors de projections organisées autour d'un thème, d'une personnalité, etc. Ces projections s'accompagnent généralement de la présentation de publications, de conférences ou de débats. L'un des grands avantages de ce type de manifestation est que la manipulation de documents très fragiles peut être surveillée.

⁴⁰ Un exemple particulièrement remarquable d'activité s'adressant au public scolaire est "l'Archivobus", financé par les Archives départementales de l'Orne et celles des Bouches-du-Rhône en France. Ce programme a fait l'objet de nombreux articles. Voir, par exemple, Elizabeth Gautier-Desvaux, "Services éducatifs et enseignement élémentaire. La solution 'Archivobus' aux Archives de l'Orne," La Gazette des Archives (juin 1984), p. 46-58 ; et Madeleine Villard, "L'archivobus, Un nouveau moyen de diffusion culturelle : le cas des Archives des Bouches-du-Rhône," La Gazette des Archives (novembre 1985), p. 133-141.

3.8 Les programmes destinés à rehausser l'image des archives, à sensibiliser ou éduquer permettent donc aux gens de comprendre l'utilité des archives. Souvent, cette simple prise de contact avec l'activité archivistique suffit car ils en sauront assez sur l'information contenue dans les archives et le fonctionnement des services. Tous ne deviendront pas des utilisateurs assidus des services d'archives, mais chacun en aura compris le rôle et saura dans quelle mesure ils peuvent lui être utiles. Cependant, ces formes d'accès indirect mettront le pied à l'étrier à certains.

4. AMELIORER L'ACCES ET LEUR EXPLOITATION AUX FONDS D'ARCHIVES

4.1 L'une des grandes missions d'un service d'archives est de donner accès à l'information contenue dans ses fonds⁴¹. Ce n'est que lorsque les documents sont exploités que les services d'archives peuvent véritablement démontrer qu'ils sont utiles à la société. La finalité du bureau des renseignements aux lecteurs est donc de lever les obstacles intellectuels et psychologiques qui s'opposent à ce qu'un maximum de gens puissent lire et toucher les documents qui éclairent le passé mais aussi en tirer des enseignements et un certain plaisir. Il ne suffit pas de savoir qu'il existe peut-être des informations utiles ou intéressantes dans les archives ; il faut aussi pouvoir les retrouver et les compiler, particulièrement en un temps où l'information est devenue un bien monnayable⁴².

4.2 Fixer les règles d'accès aux documents est une composante essentielle de tout programme dans ce domaine car ces règles déterminent les conditions dans lesquelles les prestations aux chercheurs seront assurées par la suite. Ces règles doivent obéir à trois grands principes.

4.3 Première règle : l'égalité des conditions d'accès. Comme le précise la déclaration commune émise à ce sujet par l'American Library Association et la Society of American Archivists : "un dépôt d'archives ne saurait refuser l'accès de ses collections, ni consentir à un chercheur l'exclusivité de l'exploitation de certains documents ou leur utilisation à des conditions privilégiées, ni lui en dissimuler l'existence, sauf s'il y est tenu par l'organisme de tutelle, par ses propres statuts ou par les engagements pris auprès des donateurs ou lors de l'acquisition"⁴³. En d'autres termes, les services d'archives doivent bannir les pratiques qui tendent à établir une distinction entre les différentes catégories de chercheurs ou de recherche. Il ne faudrait pas pour autant confondre égalité d'accès et égalité de prestation. Bien évidemment, il convient de répondre comme il se doit aux besoins particuliers des différents groupes d'utilisateurs.

4.4 Les conditions d'accès doivent aussi être définies de manière précise que possible. Lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans un cadre de droit strict (législation sur l'accès aux informations par exemple), elles doivent être claires pour tous les intéressés et lorsqu'un droit

⁴¹ Pour plus de détails sur les activités des bureaux des renseignements, consulter Mary Jo Pugh, Providing Reference Services for Archives, Chicago: Society of American Archivists, 1992.

⁴² Des programmes d'accès efficaces sont nécessaires en raison de la valeur qui s'attache désormais à l'information en général. De 1988 à 1992, par exemple, le marché mondial de l'information a connu une progression de 400 % et, en 1991, le marché des télécommunications était évalué à 412,8 milliards de dollars. (Ces données sont extraites de l'intervention faite par Jean-Louis Roy lors de l'ouverture du XIIe Congrès international des archives, tenu à Montréal en 1992, autour du thème : "La profession d'archiviste à l'ère de l'information", p. 7).

⁴³ Society of American Archivists, "Déclaration commune ALA-SAA sur l'accès aux originaux dans les bibliothèques, les services d'archives et les dépôts de manuscrits", Archival Outlook (juillet 1993), p. 15.

d'accès discrétionnaire spécial est accordé (concernant par exemple des informations d'ordre personnel, pourvu qu'elles ne servent qu'à des fins statistiques), ces conditions doivent être telles qu'on puisse les faire respecter. Sinon aucune politique d'accès cohérente ne pourrait être menée.

4.5 Pour l'ouverture des archives à la communication, le principe couramment adopté consiste à respecter un certain délai, l'idée étant qu'avec le temps les informations perdent de leur caractère confidentiel. Ce principe a également l'avantage d'être facile à appliquer et de fixer une limite dans le temps. Actuellement, les délais sont le plus souvent de trente et cinquante ans. La formule est cependant contestée depuis quelques années, ses détracteurs faisant valoir que certaines informations à caractère non confidentiel ne sont pas divulguées sous le seul prétexte qu'elles ne sont pas suffisamment anciennes.

4.6 Le principe d'un délai minimal est également ébranlé par les changements récents de mode de gouvernement dans certains pays. Des voix se sont élevées dans les nouvelles démocraties pour réclamer la divulgation d'informations de nature très confidentielle sur la période précédente. Dans certains cas par exemple, la libéralisation des règles d'accès a permis de prendre connaissance d'un patrimoine documentaire réservé jusque-là à quelques privilégiés. Les services d'archives doivent - et vont devoir encore un certain temps - organiser la divulgation méthodique de ces informations. Pour ce qui est des informations confidentielles déjà versées aux archives, des efforts importants sont faits pour examiner, dans le but de les mettre à la disposition du public, les archives diplomatiques ou celles des services de renseignement ou de l'armée par exemple. Dans certains cas, une nouvelle législation redéfinissant la notion de secret d'Etat devra être élaborée avant que les documents puissent être déclarés communicables et divulgués⁴⁴.

4.7 En dernier lieu, il faut faire respecter de façon stricte le droit de chacun au respect de sa vie privée⁴⁵. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la protection des informations concernant des personnes aisément identifiables et l'accès à ces informations par des tiers. Certains même vont jusqu'à exiger la destruction des renseignements personnels à caractère particulièrement confidentiel. Grâce à des politiques appropriées et efficaces en matière d'accès, les services d'archives doivent offrir des solutions mieux adaptées.

4.8 Les règles concernant l'accès doivent surtout être l'expression des valeurs et coutumes des collectivités considérées. Pour pouvoir être respectée et convenablement appliquée, la législation doit être conforme aux croyances et aux valeurs des peuples qu'elle régit. A ce cadre juridique doivent correspondre des politiques et des directives institutionnelles sur la protection et l'accessibilité des informations. Des principes du même ordre doivent régir la manipulation physique des documents - un problème qui se pose avec de plus en plus d'acuité, un nombre croissant de données archivistiques étant reproduit sur des supports différents.

4.9 Les règles d'accès aux archives privées relèvent à l'évidence de principes autres - généralement plus restrictifs - que les principes appliqués par les administrations publiques et édictés par les Etats, les régions, les villes ou les universités. Les services d'archives privés - des entreprises, syndicats et églises par exemple - sont là pour aider dans son action l'organisme dont ils dépendent financièrement. Comme l'a écrit Elizabeth Adkins, les services

⁴⁴ Ainsi les Etats-Unis ont-ils déjà entrepris de revoir leur politique en la matière depuis que le monde est sorti de la guerre froide. Pour plus de détails, voir "Clinton Lauches Declassification Project, Vows to Curb Govt. Secrecy", *Privacy Times* 13, p. 8 (6 mai 1993).

⁴⁵ Peter Ketelaar brosse un tableau assez fidèle de la situation actuelle dans "Archives of the People, By the People, For the People," *S.A. Argiefblad - S.A. Archives Journal* 34 (1992), p. 5-15.

d'archives des entreprises ont pour vocation "de soutenir les efforts constants faits par celles-ci pour réaliser un profit. Les archivistes au service d'une entreprise doivent comprendre, accepter et défendre ce principe, sans quoi il sera mis un terme à leur activité"⁴⁶. Le résultat de cette situation est que, dans la pratique, c'est l'entreprise qui contrôle les informations communiquées au personnel ou aux clients.

4.10 Une fois passée la barrière des conditions d'accès, l'utilisateur aborde le problème sous l'angle intellectuel. Tout commence généralement par une question du type : "Qu'avez-vous sur la seconde guerre mondiale ?" ou "Avez-vous une photo de Winston Churchill ?" c'est-à-dire par une demande de conseil sur la manière d'orienter la recherche. C'est la façon dont les services d'archives répondent à ces premières demandes qui dit dans quelle mesure l'utilisateur peut espérer une réponse, qui détermine la richesse des informations contextuelles et référentielles qui lui seront fournies ainsi que le délai à prévoir pour obtenir satisfaction. De même, elle détermine l'importance des ressources que le service devra consacrer à sa fonction de renseignement.

4.11 Les systèmes d'information des services d'archives ont deux gros points faibles auxquels il convient de remédier. En premier lieu, il faut concevoir des moyens d'accès capables de permettre une recherche autonome dans toute la mesure possible. Il faut éviter que la recherche se résume en un face à face, l'archiviste essayant concrètement de trouver dans les collections les réponses aux questions qui sont posées car cette formule, outre qu'elle est tout à fait inefficace, exige du temps et de la place. Il faut lui substituer des instruments de recherche qui soient suffisamment exhaustifs et accessibles pour permettre à l'utilisateur d'exploiter lui-même les services et les fonds de l'établissement, soit sur place, soit, de plus en plus, à distance, grâce aux réseaux informatiques. En deuxième lieu, les services d'archives doivent concevoir des stratégies propres à satisfaire de façon efficiente des demandes sans cesse croissantes. Ils doivent réorienter leurs activités, organisées sur l'hypothèse d'une faible intensité d'utilisation, de sorte que les usagers puissent obtenir satisfaction sur place ou à distance simultanément.

4.12 Dans un environnement en pleine mutation, il faut réactualiser le dialogue archiviste-chercheur, en dépassant le vieux schéma des questions et des réponses. Jusqu'à présent, on comptait sur les compétences des archivistes pour faire bénéficier les chercheurs de conseils et de services personnalisés pouvant leur permettre de retrouver dans les dépôts des documents pertinents. Pour aider l'"archiviste omniscient", on disposait d'instruments de recherche et de répertoires numériques nombreux plus ou moins utiles⁴⁷. Cette façon de procéder a cependant fait son temps car elle empêche les dépôts d'archives d'assumer tous les autres aspects de leur mission. On peut prévoir que s'ils continuent d'exercer leurs fonctions de façon aussi personnelle, très vite les archivistes, qui consacreront la majeure part de leur temps à répondre à des questions, ne pourront plus s'occuper du tri, de l'accroissement, du classement et l'inventaire des fonds.

4.13 Il faut donc en permanence redéfinir les domaines d'activité des archivistes et des chercheurs. La première tâche des services d'archives est de prévoir des instruments descriptifs et pédagogiques qui rendront intellectuellement et matériellement possible l'accès aux fonds. En d'autres termes, les services d'archives doivent inventorier le contenu et expliquer la disposition de leurs fonds de manière que les utilisateurs puissent naviguer seuls sur les systèmes d'accès aux documents de l'établissement.

⁴⁶ Adkins, Elizabeth, "Access to Corporate Archives: Whose Business Is It?", intervention faite lors de la réunion annuelle de la Society of American Archivists, Montréal, 1992, p. 5.

⁴⁷ Pour plus de précisions sur l'archiviste omniscient, voir Mary Jo Pugh, "The Illusion of Omniscience: Subject Access and the Reference Archivist", *American Archivist* 45 (hiver 1982), p. 33-44.

4.14 Cela ne veut pas nécessairement dire qu'archivistes et chercheurs doivent travailler chacun dans leur monde sans se rencontrer jamais. C'est la nature des interventions qui doit être différente. Au lieu de conduire la recherche, les archivistes doivent être les experts que l'on consulte avant d'entreprendre des investigations ou après avoir épuisé toutes les pistes de recherche. Leur raison d'être doit être avant tout d'aider les utilisateurs à opérer des choix dans l'immense réservoir des informations disponibles⁴⁸.

4.15 Les programmes d'accès aux archives doivent également distinguer entre recherche et accès effectif aux documents. Les utilisateurs doivent être en mesure de se faire une idée globale des documents présents dans l'établissement grâce aux différents instruments de recherche mis à leur disposition. Ainsi munis d'une vue d'ensemble, ils sauront déterminer la valeur informative des documents et, partant, choisir ceux qui leur paraissent les plus propres à répondre à leurs questions. En adoptant une démarche à plusieurs niveaux pour la description archivistique (séries, fonds, suite de documents, etc.), on dispose d'un mécanisme idéal pour réorienter la recherche, qui ne consiste plus à vouloir trouver tel article mais à naviguer du général au particulier⁴⁹. Dans un tel contexte, l'habitude des documents se présentant sur un support donné ou la facilité d'accès ne viendra plus pervertir le processus de recherche, comme c'est actuellement le cas dans la plupart des dépôts d'archives.

4.16 Face au médiocre travail d'inventaire systématique accompli par les services d'archives, les utilisateurs ont renoncé à élaborer leurs propres produits de recherche⁵⁰. Il n'existe trop souvent aucun mode de passage entre les instruments de recherche d'antan, ceux qui ont été conçus comme outils de surveillance matérielle des fonds et ceux dont on a besoin pour mener convenablement des travaux de recherche. Dans de nombreux cas, les services d'archives se contentent de proposer les instruments de recherche fournis par les créateurs des documents, instruments où l'on retrouve, pour ce qui est des principes de classement et de recherche de l'information, toutes les qualités et tous les défauts de ceux qui les ont conçus. Dans d'autres, on met à la disposition du public des outils internes de surveillance matérielle des fonds ou des instruments de recherche périmés, ce qui rend nécessaire l'intervention constante des archivistes.

4.17 Les services d'archives doivent remédier à tout cela. Ils doivent, premièrement, donner aux utilisateurs une vue d'ensemble de leurs fonds. L'objectif est de leur présenter comme il convient la nature et l'étendue des fonds, les activités et les fonctions des créateurs, ainsi que la façon dont les articles sont classés et peuvent, partant, être repérés. Une bonne partie de ces renseignements viendraient des travaux d'examen effectués au moment du tri. En fait, les informations recueillies à ce stade devraient être recopiées sur les inventaires. On y inscrirait des informations sur l'opération de tri elle-même et aussi sur les méthodes utilisées pour gérer et rechercher lesdites informations. Les informations essentielles recueillies au moment du tri doivent être signalées aux chercheurs dans les instruments de recherche. Prenons l'exemple de

⁴⁸ Ce principe correspond à la théorie développée par John Naisbitt dans un livre à succès, Megatrends, publié en 1982, où il affirme : "Dans la société de l'information, l'accent n'est donc plus mis sur la fourniture mais sur la *sélection* d'informations". La lourdeur de la tâche est depuis longtemps reconnue - sans que le problème ait été vraiment pris à bras le corps - par les services d'archives européens qui, comme l'écrit Jean Favier, doivent compter avec le "poids des siècles" ("Introduction", American Archivists 55 (hiver 1992), p. 8.

⁴⁹ Pour de plus amples informations à ce sujet, voir Terry Cook "The Concept of the Archival Fonds: Theory, Description and Provenance in the Post-Custodial Era", in The Archival Fonds: from Theory to Practice publié par Terry Eastwood, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, 1992, p. 31-85.

⁵⁰ On retrouve ici à nouveau cette tendance qu'ont trop souvent les archivistes à répondre aux questions - un peu comme des syndicats d'initiative - au lieu de fournir aux lecteurs les instruments qui leur permettraient de trouver une réponse.

plusieurs suites de dossiers d'affaires sur telle activité d'un même ministère : elles pourront toutes paraître identiques. Or, il peut se faire que l'archiviste ait retenu plusieurs de ces suites pour des raisons qui soient tout à fait différentes et même incompatibles : parce qu'il s'agit d'un échantillon statistiquement significatif de la population, d'une sélection fondée sur des critères géographiques ou ethniques, de réclamations ou d'un simple exemple choisi au hasard. S'il ignore les raisons qui ont présidé au tri, le chercheur risque de faire mauvais usage des informations qu'il puisera dans les dossiers.

4.18 Lors du choix des éléments qui permettront l'accès aux documents, il faut donc prendre soin de situer les documents dans leur contexte⁵¹. Les utilisateurs doivent savoir pourquoi les informations ont été créées, les raisons particulières (s'il en existe) pour lesquelles elles sont parvenues aux archives, les conditions dans lesquelles elles ont été créées et comment elles ont été manipulées et gérées. On considérera pour cela les créateurs des documents, les fonctions dont il est rendu compte et les documents eux-mêmes. On préservera, tout en les expliquant, les relations hiérarchiques internes entre ces trois aspects⁵². Grâce à elles, les chercheurs pourront passer d'un niveau à l'autre, ou se déplacer à l'intérieur d'un même niveau, en se servant comme guide des renseignements descriptifs fournis dans les instruments de recherche⁵³.

4.19 Dans l'ensemble, un bon système d'accès requiert l'application de règles de description méthodiques. Les fonds doivent être inventoriés de façon cohérente si l'on veut qu'une multitude de groupes d'utilisateurs plus ou moins familiers de la recherche puissent s'y retrouver, faire leur choix et exploiter les documents. L'emploi de méthodes de description systématiques permet aussi l'échange et la diffusion des informations sur les systèmes électroniques. Les travaux qu'effectuent actuellement les services d'archives de par le monde montrent bien qu'ils ont conscience de la nécessité d'établir des normes de description si l'on veut rendre l'information accessible⁵⁴.

4.20 Un aspect important du travail sur ces normes de description est représenté par l'élaboration de contrôles d'autorité grâce auxquels on gère les termes employés dans les

⁵¹ Terry Cook souligne l'importance de l'analyse du contexte intellectuel entourant la création des documents dans "Mind over Matter: Towards a New Theory of Archival Appraisal", The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh Taylor, Ottawa, Association des archivistes canadiens, 1992, p. 38-70. On trouvera chez James M. Turner "Subject Access to Pictures: Considerations in the Surrogation and Indexing of Visual Documents for Storage and Retrieval" (Visual Resources IX (1993) p. 241-271) une intéressante étude concernant les documents visuels.

⁵² Il faut souligner ici que l'accès intellectuel aux documents ne doit pas être commandé par les relations hiérarchiques existant entre eux. Pour une analyse plus poussée, notamment de la notion fonds ("record group"), voir Max J. Evans, "Authority Control: An Alternative to the Record Group Concept", American Archivist 49 (été 1986), p. 249-261.

⁵³ Pour certaines institutions, l'adoption d'un tel système exigerait une modification considérable des pratiques existantes. Ainsi, en Russie, la règle est la description par article avec inscription correspondante sur des listes (*opisi*). En outre, dans la plupart des pays, l'habitude est de décrire les documents non textuels par article, ce qui traduit le lien étroit existant entre responsables d'archives audiovisuelles, bibliothécaires et documentalistes.

⁵⁴ Michael Cook a signalé que de tels travaux étaient en cours en Allemagne fédérale, au Canada, en Chine, aux Etats-Unis, au sein du CIA et de l'IFLA, en Italie, au Mexique, aux Pays-Bas, au Sénégal et en Suède. ("Standards for Archival Description and for Data Exchanges" Janus 2 (1992), p. 153). Voir également Conseil international des archives, "Statement of Principles Regarding Archival Description", première version révisée adoptée par la Commission ad hoc sur les normes de description archivistique, Madrid (Espagne), janvier 1992, Ottawa, février 1992. Un document intitulé "General International Standard Archival Description" élaboré par le CIA à l'aide d'un financement de l'UNESCO devrait être publié en 1994.

documents et, de plus en plus souvent, on donne d'importantes informations connexes sur les créateurs, au lieu de se contenter de renvois du genre "voir aussi" à des synonymes⁵⁵. Les termes utilisés pour décrire les créateurs, les fonctions et tout autre élément d'information essentiel doivent être homogènes pour que le système des renvois soit utile⁵⁶. Pourtant, ce n'est que lorsque les liens entre les documents, leurs créateurs et leurs fonctions apparaissent clairement que l'on peut construire un itinéraire logique à travers la multitude des groupes de dossiers rassemblés⁵⁷. Cette façon de faire est particulièrement indispensable s'agissant des documents électroniques, qui sont souvent le fruit du travail de nombreux créateurs et qui ont servi à de multiples usages tant qu'ils étaient encore dans les bureaux d'origine.

4.21 Cette approche par le "contexte" suppose que l'on renonce à la signalisation unique par l'article. Les services d'archives ont souvent justifié cette signalisation en affirmant qu'ils ne faisaient que répondre aux attentes des utilisateurs. On a dit, par exemple, que nombre de ceux qui recherchent des photographies n'étaient intéressés que par une seule pièce (par exemple un portrait de Winston Churchill) et que, par conséquent, ils ne tenaient pas à prendre le temps de sélectionner la photographie qui correspondrait le mieux à leurs besoins. Tel peut être le cas lorsque les utilisateurs sont en présence d'une masse de documents et qu'il n'existe apparemment pas de système d'accès logique. Si les services d'archives adoptaient des méthodes de description universelles allant du général au particulier, les utilisateurs seraient en mesure d'opérer des choix individuels de façon judicieuse et efficace. (Ils pourraient ainsi choisir une photographie de Winston Churchill parmi les portraits officiels, les archives militaires, les documents politiques, etc.). En attendant, la tentation d'effectuer des recherches par article ou par pièce sera sans doute la plus forte.

4.22 Il ne s'agit pas de prétendre que l'accès par pièce ne convient pas du tout aux archives. C'est la méthode la mieux adaptée aux recherches parmi des groupes de documents qui contiennent des informations identiques dont les utilisations sont spécifiques et limitées. Par exemple, pour les dossiers de l'immigration, on peut imaginer des signalements par noms de bateaux, ports d'arrivée, nationalités, dates, etc. Les chercheurs peuvent ensuite pointer l'information dont ils ont besoin pour identifier un individu en particulier. La création de ces instruments spécialisés doit toutefois être comparée aux besoins exprimés en la matière et aux ressources disponibles étant donné que tous les documents ne se prêtent pas à un traitement par article.

4.23 En ce qui concerne les documents sur les supports autres que le papier, l'accès peut être autant une question de technologie que de contenu. Par exemple, avec les documents

⁵⁵ Ces dernières années, des articles de premier plan ont porté sur ce problème. Voir Avra Michelson, "Description and Reference in the Age of Automation", *American Archivist* 50 (printemps 1987), p. 192-208 ; David Bearman "Authority Control Issues and Prospects", *American Archivist* 52 (été 1989), p. 286-299 ; et Jackie M. Dooley, "Subject Indexing in Context", *American Archivist* 55 (printemps 1992), p. 344-354.

⁵⁶ On nous dira que le système d'accès préconisé ici ne peut fonctionner convenablement que s'il est informatisé. S'il est vrai qu'avec l'informatique, les choses sont encore plus simples, celle-ci n'est pas indispensable. Ainsi, dans les années 60, certains établissements ont utilisé des systèmes manuels de grande ampleur pour obtenir à peu près les mêmes résultats.

⁵⁷ On a prétendu aussi que le type du document devait également être signalé et constituer un moyen d'accès, aux côtés de l'indication du créateur et de la fonction. Les généalogistes savent par exemple que les certificats de naissance et les informations de ce type peuvent fournir des renseignements utiles. Pour plus de détails, voir David Bearman et J. Peter Sigmond, "Explorations of the Use of Form of Material and Authority Files by Dutch Archivists", *American Archivist* (1987), p. 249-53, et Helena Zinkham, Patricia D. Cloud, et Hope Mayo, "Providing Access by Form of Material, Genre and Physical Characteristics: Benefits and Techniques", *American Archivist* 52 (été 1989), p. 303-319.

audiovisuels, il ne suffit pas, pour avoir accès à un document, de le faire sortir du magasin où on l'a rangé. Par exemple des mesures de sauvegarde et de sécurité particulières doivent être respectées si l'on veut avoir communication de certaines catégories de films, tels ceux sur pellicule au nitrate. Il faut aussi acquérir un matériel spécial pour visionner les documents.

4.24 A certains égards, l'invention de la vidéocassette a révolutionné les modes d'accès aux documents audiovisuels⁵⁸. Cette technique a permis d'établir des copies, pour consultation des documents d'archives sur support fragile. Elle a également facilité leur diffusion à grande échelle. En ce qui concerne les autres documents visuels, CD-ROM et autres produits du même type permettent aujourd'hui d'établir des copies des images, là aussi à des fins de consultation ; ils permettent également de mettre en regard des images et leur description, donnant ainsi accès du même coup au document et à des renseignements le concernant (description de ce qu'il est et informations contextuelles - ce sur quoi il porte).

4.25 De même que pour les documents audiovisuels, les modes d'accès aux documents électroniques sont tributaires de la technologie et des machines⁵⁹. Sans le logiciel et le matériel appropriés, la bande magnétique ou la disquette sur lesquelles sont stockés des documents d'archives électroniques sont indéchiffrables. C'est pour cela et parce que les combinaisons de matériel et de logiciel utilisés par les créateurs de documents sont légion que les archivistes se sont efforcés jusqu'à une date récente de n'acquérir que des fichiers-textes, à savoir des documents électroniques dépouillés de leurs codes informatiques et lisibles à l'aide de plusieurs logiciels de manipulation statistique courants. Le fichier-texte s'accompagnait d'une documentation connexe (indispensable), composée d'un manuel de codage servant à expliquer les valeurs de chaque élément d'information, une présentation du document indiquant en détail la configuration physique des données sur la bande magnétique ou la disquette, un lexique, etc. Pour les documents électroniques, renseigner consistait simplement à remettre aux chercheurs une version fichier-texte du document concerné (dont on retirait parfois tout ce qui pouvait permettre d'identifier des personnes) produite sur une bande magnétique vierge ainsi qu'un double de la documentation pertinente. A charge ensuite pour le chercheur d'essayer d'exploiter les documents à l'extérieur avec un logiciel approprié. En fait, la fonction de renseignement des services d'archives se réduisait à peu près à celle d'un dépôt de préarchivage où les dossiers étaient traités comme des ouvrages dans une bibliothèque.

4.26 Cette méthode des premiers temps a changé pour deux raisons. D'abord, parce que les documents électroniques versés aux archives ne sont plus de simples documents statistiques de portée générale susceptibles d'être transformés en fichiers-textes. Les bases de données de type relationnel et les outils bureautiques, et a fortiori les systèmes d'informations géographiques ou au format hypertexte ne fonctionnent qu'avec leurs propres logiciels et ne peuvent être remis tels quels au chercheur sans intervention des services d'archives. D'autre part, depuis que l'ordinateur personnel est venu révolutionner l'informatique, les chercheurs veulent pouvoir manipuler les données depuis leur bureau et accéder aux documents grâce aux réseaux de télécommunications. Les services d'archives ont dû s'adapter à cette nouvelle donne. Ils l'ont fait notamment en fournissant (sur disquette par exemple) des parties de leurs grands fonds

⁵⁸ Telle est la thèse de William T. Murphy dans "Access to Moving Images and Sound Documents" (Documents that Move and Speak. Audiovisual Archives in the New Information Age) ("Les documents qui bougent et qui parlent : les archives audiovisuelles à l'âge de l'information"), travaux d'un colloque organisé pour le Conseil international des archives par les Archives nationales du Canada, Munich, Londres, New York, Paris, K.G. Saur, 1992, p. 245.

⁵⁹ Cette section est extraite de "Out of the Ivory Tower: Public Programming in Canadian Archives", de Gabrielle Blais, David Enns et Don Richan, étude publiée dans Canadian Archives in 1992, Ottawa, Conseil canadien des archives, 1992, p. 135-156.

informatiques pouvant se prêter à des manipulations sur des logiciels standard que les chercheurs peuvent se procurer aisément. Grâce aux systèmes internes de gestion des bases de données, les archivistes peuvent également aider les chercheurs à recréer les connexions entre les diverses composantes des fichiers extraits des bases de données, permettant ainsi aux chercheurs de retrouver la trace des processus de décisions appliqués par les premiers utilisateurs des données dans l'organisme d'origine. De la sorte, les archivistes, au lieu d'aborder le traitement des données comme des bibliothécaires, adoptent une approche par le document, qui non seulement le rend plus accessible aux chercheurs mais révèle tout son potentiel explicatif des affaires de son administration d'origine.

4.27 Les avancées technologiques récentes, qui peuvent être appliquées à tous les types de documents, sont un facteur d'amélioration de l'accès aux fonds. Ainsi, les Archives nationales du Canada ont conçu un CD-ROM intitulé ArchiVA CD-ROM 1992. Cet instrument d'information permet d'accéder directement à des données sélectionnées qui décrivent les fonds des Archives nationales. Des produits spécialisés concernant les revendications des autochtones, les transports et les premiers ministres et combinant des informations tirées de documents sur différents supports vont également être élaborés. L'American International Research & Exchange Board (IREX) a financé l'établissement d'une base de données contenant une liste de tous les dépôts d'archives publiques et privées de Russie, accompagnée d'une brève indication de leurs fonds, ainsi que d'autres informations indispensables aux chercheurs. L'Espagne a conçu un système national d'information sur les archives qui comprend une base de données rassemblant actuellement des renseignements sur 30.000 services d'archives répartis dans 30 des 50 provinces espagnoles. Cette base de données est accessible par un réseau d'information national⁶⁰. Ces instruments technologiques présentent deux grands avantages : d'abord, ils permettent d'effectuer des recherches rapides et beaucoup plus exhaustives que leurs équivalents imprimés ; d'autre part, on peut y avoir accès sans contrainte d'espace ni de temps.

4.28 On sait maintenant qu'il est possible de mettre la technologie au service des professionnels de l'information soucieux de diffusion. Mais, d'une génération sur l'autre, les outils technologiques peuvent aussi se transformer radicalement. C'est un fait dont les services d'archives doivent tenir compte dans l'organisation de leurs systèmes de communication des documents. Pour ce qui est des documents suscitant un logiciel spécifique pour leur lecture, Avra Michelson et Jeff Rothenberg ont défini deux grandes démarches : "soit (les documents) doivent subir une certaine transformation qui puisse les rendre indépendants du logiciel avec lequel ils ont été créés, soit ils doivent être accompagnés, lors de leur mise en archives, d'une description du logiciel associé qui soit suffisante pour qu'on puisse consulter le document comme prévu au départ"⁶¹. Toutefois, avant toute conversion, le service d'archives doit vérifier soigneusement si la valeur des informations contenues dans le document justifie le coût de l'opération et le temps qui lui sera consacré. En ce qui concerne le matériel lui-même, il évitera les articles exclusivement fabriqués par une seule marque et s'en tiendra aux standards bénéficiant d'une reconnaissance officielle ou de fait.

4.29 Enfin, les services d'archives doivent se préparer au jour où ils ne seront plus en mesure d'abriter dans leurs locaux la totalité des documents qu'ils ont mission de sauvegarder définitivement. Des problèmes de coût, de technologie, de besoins de fonctionnement à long

⁶⁰ Vasquez de Parga, Margarita et Pedro Gonzalez, "Changing Technologies in European Archives", American Archivist 55 (hiver 1992), p. 159.

⁶¹ Michelson, Avra et Jeff Rothenberg, Scholarly Communication, Information Technology, and Archives, p. 75.

terme, de fréquence élevée des demandes de renseignements, voire des dispositions statutaires, leur interdisent d'ores et déjà l'acquisition de certains documents. Certains services d'archives s'emploient à retourner cette situation à leur avantage plutôt que d'y voir un obstacle à leur travail⁶². Dans des cas comme celui-ci, les services d'archives doivent envisager de partager leurs responsabilités archivistiques avec les créateurs. Ce qu'il leur faudra négocier, c'est l'ampleur des interventions de conservation et de contrôle des archivistes dans les organismes d'origine, les niveaux de description, les mesures de protection matérielle et l'accès que devront garantir les administrations créatrices aux documents classés comme archives, ainsi que la nature du rôle de "courtier de l'information" que devront jouer les services d'archives.

5. CALCUL DU COUT DES FONDS ET DES SERVICES

5.1 A partir du moment où le droit d'accès est reconnu et respecté et où les mécanismes de communication des documents sont en place, les services d'archives peuvent envisager de donner une valeur monétaire à certaines de leurs prestations. Deux facteurs conduisent à prendre cette décision. Ou bien, par la facturation des services rendus à l'utilisateur on veut assurer des recettes au service d'archives et parfois, éviter que l'accueil d'un public plus vaste ne mette en péril les autres fonctions archivistiques. Ou bien, on considère qu'avoir à payer tend à modérer les ardeurs de l'usager qui se demandera s'il a vraiment besoin des prestations qu'il sollicite. Dans le premier cas, on peut envisager de faire un profit alors que dans le second cas les montants demandés seront inférieurs au coût réel du service, la création de revenus n'étant pas le but de l'opération.

5.2 D'aucuns sont tentés de penser qu'il faut gérer les services d'archives comme une entreprise ; d'autres que c'est même une nécessité. Ainsi, les services d'archives russes, confrontés à une pénurie de ressources flagrante depuis 1990, ont dû instaurer le principe d'une redevance pour assurer leur survie. Dans certains cas, ce principe s'applique non seulement aux prestations mais aussi à la diffusion des documents eux-mêmes. Comme l'ont montré l'ouverture des archives concernant la fin de la famille Romanov, certains fonds ont une valeur financière considérable. Des services d'archives des Etats-Unis, énormément sollicités - parfois par des entreprises commerciales prospères - ont adopté en matière de fixation des tarifs des stratégies qui leur permettent de couvrir les frais occasionnés par ces prestations et de financer d'autres activités.

5.3 Avant d'envisager de facturer leurs prestations, les services d'archives doivent s'assurer que le droit d'accès est préservé. Non seulement l'information archivistique doit être disponible mais elle doit aussi être accessible à tous. Si des pièces doivent subir une manipulation avant de pouvoir être consultées (registres de recensement sur support informatique par exemple), c'est aux services d'archives qu'il incombe de mettre ces informations à la disposition des intéressés. Ce qui peut être chiffré, c'est donc le "supplément de service" fourni à l'utilisateur. Ce principe est la source d'énormes difficultés pour les archivistes ayant la garde des documents non textuels, qui, outre au coût souvent exorbitant que suppose la mise à disposition de

⁶² On peut citer l'exemple des fichiers d'acquisition ou des inventaires tenus par les différents musées nationaux du Canada. En dépit de l'intérêt archivistique incontestable qui est le leur, les conservateurs des musées en ont régulièrement besoin. Autre exemple : les fichiers de type cumulatif ou longitudinal tels que les systèmes de conservation des documents électroniques à caractère scientifique et environnemental. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter les Archives nationales du Canada "Leaving Archival Electronic Records in Institutions. Policy and Monitoring Arrangements", novembre 1993. Les Archives australiennes ont adopté une démarche similaire en ce qui concerne l'archivage des documents électroniques.

l'information, se trouvent face aux demandes de lecteurs en nombre croissant et aux intérêts les plus divergents.

5.4 Deuxième principe : les utilisateurs ne doivent pas être pénalisés par les carences des inventaires. Après tout, pourquoi les utilisateurs devraient-ils payer le prix fort pour de longues recherches dans des fonds que les archivistes auraient dû depuis longtemps inventorier avec exactitude ?

5.5 Différents facteurs sociaux et économiques entrent en ligne de compte dans la tarification, qui vont généralement bien au-delà de la simple prise en considération du service rendu en réponse à une demande, associée dans les esprits au principe d'un paiement. Au Canada, par exemple, les Archives nationales ont dû prendre en considération le rôle interventionniste joué par le gouvernement fédéral dans le développement du pays. Dans certains cas, il serait inopportun de répercuter sur l'utilisateur le véritable coût de la prestation car un tel choix entraînerait la disparition de communautés de chercheurs dynamiques - mais dépourvus de moyens - dont on sait qu'elles ont contribué à fortifier l'identité canadienne.

5.6 Autre facteur : l'accès à distance. Si les services d'archives décidaient de se faire rembourser la totalité du coût du prêt interétablissements des microformes ou de la reproduction des documents, par exemple, ils restreindraient du même coup les possibilités d'accès aux archives des chercheurs vivant loin de l'établissement. Un tel système est acceptable lorsque le coût des trajets pour les communautés d'utilisateurs est minime mais il est beaucoup plus difficile à justifier lorsque l'établissement est censé desservir un vaste territoire géographique.

5.7 S'agissant des archives publiques, une étude approfondie des textes légaux s'impose pour vérifier qu'ils n'interdisent pas de faire payer des droits. En tant que mémoire de la collectivité dont elles attestent l'histoire, les archives publiques sont financées par le contribuable. Elles ont donc le devoir de satisfaire les besoins d'information des citoyens. Instaurer le principe du paiement d'un droit ne doit pas être une forme de double imposition détournée⁶³. Les prix doivent également être honnêtes ; les services d'archives doivent veiller à ne les fixer qu'en fonction de l'intérêt de l'information ou du potentiel commercial des documents considérés.

5.8 La question se pose avec une particulière acuité dans le secteur de l'audiovisuel, où les décisions sont de plus en plus prises à l'échelon politique avec des arrière-pensées commerciales. On a pu dire que les politiques des Etats dans le domaine audiovisuel étaient actuellement fondées sur des critères de profit, de parts de marché, de concurrence, d'économies d'échelle et de rationalisation⁶⁴. Même si les services d'archives ne jouent qu'un rôle mineur dans ce domaine, il leur incombe de défendre les intérêts éducatifs et culturels des utilisateurs.

5.9 Une fois ces questions résolues, les services d'archives peuvent passer à l'évaluation du coût de la communication des informations archivistiques. Il est parfaitement normal, par exemple, de faire payer les frais de reproduction ou de photocopie. Dans certains

⁶³ On a été jusqu'à dire qu'aucun service public d'archives ne pourrait jamais être autonome financièrement (voir Simon Fowler "The Root of All Evil: income generation by the PRO and local authority archive services", *Journal of the Society of Archivists* 14, (n° 3), (1993), p. 142.

⁶⁴ Burgelman, Jean-Claude et Caroline Pauwels, "Audiovisual policy and cultural identity in small European states: the challenge of a unified market", *Media, Culture and Society* 14 (n° 2), (avril 1992), p. 169-183. La détermination de la valeur des chaînes de télévision publiques selon des critères commerciaux, dans de nombreux pays, illustre bien ce phénomène.

établissements, il est demandé aux utilisateurs de fournir la disquette, la cassette ou la vidéocassette sur laquelle les informations seront reproduites. D'autres en incluent le prix dans les frais de reproduction. Les renseignements sur les fonds ainsi que les guides généraux et les instruments de recherche ordinaires doivent être accessibles à tous. Les critères à retenir afin de déterminer si des droits doivent être ou non exigés pour une prestation particulière est l'intérêt général par rapport à l'avantage particulier, la demande, la valeur pour l'utilisateur, l'effet que peut avoir la non-gratuité sur celui-ci, l'importance de l'activité par rapport à la mission de l'établissement, le profil des utilisateurs et la faisabilité sur le plan administratif⁶⁵.

5.10 Le fond de l'affaire en l'occurrence, c'est la notion de normes du service. Les utilisateurs doivent savoir parfaitement ce qui peut être obtenu gratuitement et ce qui comporte en quelque sorte une valeur ajoutée. Le lien entre le client et le prestataire de service doit être clairement défini et il faut expliquer ce que l'on peut raisonnablement attendre. Faire payer le service rendu suppose également une prestation de qualité, une exécution rapide, une certaine commodité et de la précision, autant de notions qui sont souvent étrangères aux services d'archives. Enfin, avant d'introduire le principe du paiement d'un droit pour une prestation gratuite jusque-là, il faut informer les utilisateurs et, si possible, les consulter avant d'établir un barème.

5.11 Lorsqu'on conçoit la stratégie proprement dite, il est souhaitable de ne pas prévoir une marge bénéficiaire mais d'essayer simplement de couvrir le coût de la prestation. Il n'appartient pas aux chercheurs de pallier l'insuffisance des crédits alloués aux archives. Si l'idée est de modérer le flux des demandes, les droits peuvent être d'un montant inférieur au prix de revient des prestations, l'objectif n'étant pas de réaliser un profit. Il faut aussi définir les prestations qui donneront lieu à la perception d'un droit. Il serait vain de mettre en place un système comptable pour des prestations qui ne seraient jamais demandées.

5.12 Il va de soi qu'en ce qui concerne les documents audiovisuels et électroniques, ces questions financières sont à la fois vastes et complexes. D'abord, parce que les travaux de conservation matérielle et de reproduction doivent avoir lieu avant la consultation. A la notion de droit d'accès pour tous s'ajoute le problème du coût. Il faut aussi se demander qui doit acquitter le coût de ces travaux indispensables, si tant est qu'il faille les faire payer. Certains services d'archives publics font payer le premier utilisateur du document. Une telle pratique est-elle équitable ? Avec le temps, ne risque-t-elle pas de se traduire par une diminution de la demande de nouveaux documents, les utilisateurs en venant à ne demander que des documents sur lesquels les travaux de conservation et de reproduction ont déjà été effectués ? De même, ne risque-t-on pas de pénaliser les chercheurs qui doivent effectuer un travail approfondi (et par conséquent de longue durée) ?

5.13 Un service d'archives dispose donc d'une certaine latitude sur le plan de la politique et des méthodes à suivre en matière de prestations payantes. La difficulté pour lui consiste toutefois à trouver le juste milieu entre ses besoins financiers, ses impératifs de gestion et le devoir qui lui est fait d'assurer l'accès public à ses fonds, autant d'exigences qui obligent à être respectueux des besoins et des attentes des créateurs, des donateurs et des utilisateurs si l'on veut que les services d'archives s'acquittent dûment de leurs missions premières - qui est d'assumer la garde des documents qui méritent d'être conservés indéfiniment et de les mettre à la disposition du public.

⁶⁵ Archives nationales du Canada, User Fee Implementation Plan, 23 mars 1993, p. 7.

6. ETABLISSEMENT DE RESEAUX

6.1 La démocratisation des archives a eu un résultat attendu, celui d'accroître la collaboration instituée entre les dépôts pour satisfaire les demandes des utilisateurs. Aux premiers efforts de diffusion à travers les expositions itinérantes et les prêts de microfilms entre établissements a succédé la recherche de moyens efficaces pour mettre l'information à la disposition des utilisateurs sans qu'ils aient à se rendre sur place. L'objectif était de rendre la recherche archivistique aussi aisée et peu onéreuse que possible⁶⁶.

6.2 Les archives n'ont pas tardé à se rendre compte qu'elles avaient tout avantage à s'unir pour se communiquer des informations sur leurs fonds et assurer la diffusion de ces informations. Certains dépôts ont confié à un autre établissement le soin d'assurer la communication de copies de leurs fonds par son système de renseignements des lecteurs. Parfois aussi, des dépôts d'archives se sont associés pour établir des listes complètes des fonds détenus par plusieurs établissements pour mieux informer les chercheurs. C'est de là qu'est née l'idée des catalogues collectifs par région géographique, matière et catégorie de document. On peut en donner de nombreux exemples. Citons seulement : la Liste unifiée des manuscrits et le Guide des archives photographiques canadiennes au Canada, le National Union Catalogue of Manuscript Collections aux Etats-Unis et le Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse.

6.3 Avec les années, les catalogues collectifs ont connu des destins divers. L'absence de normes en matière de description, le manque de cohérence dans les renseignements fournis ou les saisies, les problèmes d'informatique et l'insuffisance des crédits à consacrer à la collecte et à la mise à jour des données ont beaucoup refroidi l'enthousiasme qu'avaient suscité ces instruments à l'origine. En outre, s'il avait pu sembler que les catalogues collectifs étaient un bon outil pour les chercheurs, certaines études ont démontré le contraire. La Research Study on Decentralized Access réalisée par les Archives nationales du Canada en 1987 a ainsi montré que les instruments de recherche nationaux de ce type étaient la source d'information sur les archives la moins utilisée⁶⁷. Il est aujourd'hui certain que ces instruments ont été plus utiles aux archivistes qu'au grand public pour lequel elles avaient été semble-t-il créées.

6.4 Ces dernières années cependant la possibilité de réadapter - voire de repenser complètement - ces instruments est apparue avec les nouvelles technologies de la communication. Utilisateurs et créateurs maîtrisant de mieux en mieux les outils et le coût de l'informatique allant en diminuant, les services d'archives envisagent à nouveau de diffuser plus largement des informations sur leurs fonds, de manière très différente toutefois.

6.5 Aujourd'hui, le défi auquel sont confrontés les services d'archives est de parvenir à mettre en place des réseaux d'information suffisamment ciblés pour pouvoir être utiles aux chercheurs. Parfois, en s'appuyant sur les fondements établis dans les années 60 ou 70, il pourrait être possible de concevoir des guides informatisés des dépôts et des fonds suffisamment complets et faciles à utiliser pour que le simple amateur naviguant sur les réseaux et les véritables chercheurs soient en mesure de retrouver les informations dont ils ont besoin. Avec de tels

⁶⁶ Il ne faut pas sous-estimer le problème du coût des transports, notamment dans les pays très vastes. Selon l'étude réalisée par Ann Gordon sur les utilisateurs des services d'archives aux Etats-Unis, il s'agit là du premier des obstacles à l'exploitation des sources d'information (Using the Nation's Documentary Heritage, p. 39).

⁶⁷ Archives nationales du Canada, Research Study on Decentralized Access, Ottawa, 14 septembre 1987, p. III.12.

systèmes, il faudra impérativement que l'objet - il faut entendre par là le contenu, l'environnement et les limitations - des réseaux apparaisse clairement à ceux qui les utilisent.

6.6 S'il est souhaitable que tous les services d'archives adoptent des méthodes de communications communes dans ce domaine, il n'est plus nécessaire qu'elles soient aussi normalisées qu'auparavant. En effet, les mécanismes d'échange grâce auxquels on peut se communiquer des informations créées sur des systèmes différents, les techniques qui permettent d'extraire et de reformater l'information, de même que les "moteurs de recherche" avec lesquels les interrogations s'effectuent en langage naturel ont ouvert une voie royale à la création de produits de diffusion.

6.7 Pour la diffusion de copies des documents d'archives, le prêt interétablissements demeure une méthode efficace de communication de l'information entre dépôts et chercheurs. Cependant, l'objectif général est moins de mettre en commun des ressources - comme c'est le cas pour les bibliothèques - que de rendre l'information plus accessible sans avoir à mettre en place des systèmes de diffusion par trop complexes⁶⁸. Une fois les documents originaux reproduits, le prêt est une méthode relativement peu onéreuse de communication des documents à un large public. Entre services d'archives, le prêt est donc un système plus élaboré que celui pratiqué de longue date entre les bibliothèques. Il peut consister à placer des copies des originaux dans des centres régionaux, comme le fait la National Archives and Records Administration aux Etats-Unis, à vendre des copies aux bibliothèques ou aux lecteurs intéressés ou encore à créer des partenariats permettant à des établissements ayant un lectorat analogue d'avoir un fonds commun de copies des documents⁶⁹.

6.8 Les techniques classiques ont fait la preuve de leur durabilité et de leur efficacité pour la reproduction des documents papier à des fins de diffusion. Jusqu'à présent, parce qu'elle est durable, bien maîtrisée et relativement commode d'accès, la technique de reproduction sur microfilm est celle qui est utilisée en priorité par les archivistes. Elle permet aux chercheurs d'examiner des copies presque parfaites à distance grâce à des systèmes de diffusion relativement bon marché⁷⁰. Elle permet aussi à plusieurs services d'archives de disposer simultanément de pièces les concernant également. Elle présente donc une utilité particulière pour les pays dont le peuplement résulte de décisions prises par un autre pays. Les anciennes colonies britanniques en sont un bon exemple⁷¹. Leurs systèmes juridiques et sociaux sont

⁶⁸ Ainsi, dans le cadre de leur programme de diffusion, les Archives nationales du Canada ont systématiquement fourni des copies de leurs fonds aux dépôts provinciaux qui les ont à leur tour mis à la disposition des utilisateurs. Les fonds diffusés étaient composés de documents très demandés : recensements, archives des peuples autochtones, registres fonciers ou d'immigration.

⁶⁹ Les statistiques fournies par les Archives nationales du Canada montrent l'intérêt que suscitent ces deux derniers types d'échanges. Au cours de l'exercice budgétaire 91-92, elles ont diffusé 13.881 rouleaux de microfilms dans le cadre de l'accord de prêts interinstitutions et distribué 1.452 rouleaux de microfilms, 155 copies sur microfiches d'instruments de recherche, 3.089 photocopies, 623 reproductions de photographies ainsi que des documents audiovisuels au titre du programme de diffusion. Ces chiffres sont tirés de l'ouvrage de David Enns "Providing Access to Archival Information: Interlending and Document Supply at the National Archives of Canada", Interlending & Document Supply 21 (n° 3), (1993), p. 4.

⁷⁰ L'étude réalisée par Ann Gordon a également révélé que 77 % des chercheurs interrogés avaient obtenu des informations grâce au système de prêts interbibliothèques (Using the Nation's Documentary Heritage, p. 42).

⁷¹ Pour plus de détails, voir James G. Parker "Commonwealth Copying Projects", communication présentée au XIIe Congrès international sur les archives à Montréal (1992). Il est indiqué dans ce document qu'au milieu des années 80, des équipes canadiennes et australiennes avaient acquis 7.000 et 8.300 rouleaux de microfilms respectivement (p. 4). Voir aussi Bruce Wilson "Bringing Home Canada's Archival Heritage:

marqués par des siècles d'influence anglaise et il leur est indispensable de pouvoir se référer aux archives britanniques. La même remarque vaut pour les ex-républiques soviétiques ou pour certaines parties de l'ancienne Afrique d'obédience française. Il y a fort à parier que dans les années à venir les nouvelles républiques reproduiront de nombreux documents relatifs à leurs différentes collectivités.

6.9 Par le passé, les services d'archives diffusaient surtout des copies des documents papier, plus demandés et faciles à reproduire avec les techniques du moment. Avec le développement de nouvelles techniques de reproduction et de communication, les possibilités de diffusion de documents sur des supports autres que le papier se sont multipliées. Plus rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que les documents sonores, visuels et électroniques soient reproduits et diffusés aussi largement que les documents sur support papier. Les instruments utilisés à cette fin peuvent différer mais les méthodes demeurent les mêmes.

6.10 Avec l'évolution de la technique, les systèmes classiques de communication et de diffusion ont connu d'intéressantes évolutions. Ainsi, les Archives nationales du Canada ont ouvert en 1992 un "site de consultation décentralisé" expérimental à Winnipeg, c'est-à-dire à quelque 2.200 kilomètres du siège de l'institution à Ottawa. Installé dans la salle de lecture des Archives provinciales du Manitoba, le site de Winnipeg permet d'accéder à l'inventaire des fonds des Archives nationales les plus demandés (quelque 500.000 fiches informatiques réunies sur un CD-ROM), comporte une salle de projection de cassettes vidéo (cassettes de présentation et de formation) et propose des copies sur microfilms de ces fonds. Les lecteurs peuvent, après avoir repéré les informations qui les intéressent, les consulter sur place, commander des copies à Ottawa ou adresser des demandes d'informations complémentaires par fax. En faisant appel aux nouvelles technologies de saisie des images (disques optiques, disques compacts, etc.), les Archives nationales du Canada prévoient de proposer dans toute la mesure du possible un accès direct à ses fonds grâce à toute une série de sites de ce type.

6.11 Des efforts ont également été faits pour transférer les informations archivistiques sur différents médias électroniques dans le but de les rendre largement accessibles. Ainsi, le projet Archivo General de Indias lancé par l'Espagne a permis de reproduire, au moyen d'un système de numérisation d'images, quelque 9 millions de pages de documents historiques, qui sont aujourd'hui consultés par plus de 3.000 visiteurs chaque année. Outre qu'il simplifie l'accès aux fonds, ce système réduit la manutention des documents dont il facilite ainsi la conservation. D'autres projets du même type sont actuellement lancés dans de nombreux pays. Il s'agit toujours de projets qui ne se situent déjà plus au stade expérimental.

6.12 On voit donc que la question de la diffusion des archives elles-mêmes suscite un regain d'intérêt. Etant donné le coût de reproduction des documents, les services d'archives expérimentent actuellement le principe d'un prêt des documents aux utilisateurs ou à d'autres services⁷². Pour ce faire, ils s'inspirent pour assurer leur sécurité et leur conservation des méthodes régissant depuis des années les prêts de documents originaux - en vue d'expositions généralement - par les musées et les services d'archives. Dans l'univers électronique qui sera le nôtre, cette forme de "prêts" sera plus simple et plus commode encore à gérer. Si tout se passe bien, elle pourrait devenir l'une des pièces maîtresses d'un futur réseau mondial des archives.

The London Office of the Public Archives of Canada, 1872-1986, "Archivaria 21 (hiver 1985-1986), p. 28-42.

⁷² Tim Ericson a décrit ce type d'initiative aux Etats-Unis dans une communication intitulée "This definitely is the future ..." Or Is it?: Loaning Archival Collections", présentée à la réunion annuelle de l'Association des archivistes canadiens à Ottawa le 26 mai 1994.

CONCLUSION

Depuis 1990, les milieux des archives s'inquiètent, de par le monde, des bouleversements que connaît leur univers, sacrifiant ainsi sans doute à un désir d'examen de conscience habituel à l'aube d'un nouveau siècle. Il ressort des ouvrages publiés sur ce sujet que le secteur est confronté à trois grands types de mutation. La première a trait au changement de système de gouvernement de nombreux pays et aux rapports nouveaux entre l'Etat et les citoyens qui sont dus à la mondialisation. La seconde tient aux progrès de la technologie, en particulier en ce qu'ils se répercutent sur la création, la gestion et la diffusion de l'information. La troisième enfin porte sur la nature et la forme des archives qui résultent des deux premiers types d'évolution.

Au moment où nous approchons de l'an 2000, les services d'archives doivent s'attacher à opérer des changements d'orientation stratégiques sur les plans tant intellectuel que pratique. Pour ce qui est de l'accès aux archives, trois grands types de changements s'imposent. Premièrement, les systèmes d'accès doivent refléter les nouvelles relations entre les services d'archives et les créateurs et utilisateurs des informations. D'une part, les services d'archives doivent concevoir des mécanismes qui leur permettent d'être plus réceptifs face aux besoins des utilisateurs et ils doivent être disposés à y répondre dûment. D'autre part, ils doivent s'organiser de manière à pouvoir donner accès à des fonds dont ils n'assureront plus forcément la garde au sens concret du terme. En deuxième lieu, les services d'archives doivent intervenir davantage dans le processus de création et de gestion des documents. Vu la prédominance des informations électroniques - qui comportent des caractéristiques propres - ils doivent être plus présents au tout début du cycle de création de l'information pour veiller à ce que le document que l'on conservera soit compréhensible et utilisable. Enfin, ils doivent adopter des stratégies en matière de description qui procèdent du général au particulier, quel que soit le support effectif du document, de manière que les utilisateurs puissent déterminer la valeur informative des documents dans le contexte intellectuel où ils se situent, puis choisissent ce qui correspond le mieux à leurs besoins. Ces stratégies doivent aussi permettre d'accéder aux collections à distance et avec une intervention ponctuelle aussi limitée que possible des services d'archives. Si ceux-ci sont capables de s'adapter, ils seront d'autant mieux perçus par les créateurs et les utilisateurs des documents et pourront ainsi occuper une position essentielle parmi les fournisseurs d'information.

BIBLIOGRAPHIE

- Adkins, Elizabeth, "Access to Corporate Archives: Whose Business Is It?," communication présentée à la réunion de la Society of American Archivists, Montréal, 1992.
- René-Bazin, Paule, "La création et la collecte des nouvelles archives", Actes du 11e congrès international des archives, New York, Londres, Paris, K-G-Saur Munich, 1989, p. 39-68.
- Bearman, David, Archives and Museum Informatics, Technical Report, Archival Methods 3 (n° 1), (printemps 1989), réimpression 1991.
- Bearman, David, "Authority Control Issues and Prospects," American Archivists 52 (été 1989), p. 286-299.
- Bearman, David, "Diplomatics, Weberian Bureaucracy, and the Management of Electronic Records in Europe and America", American Archivists 55 (hiver 1992), p. 168-181.
- Bearman, David, "User Presentation Language in Archives", Archives and Museum Informatics 3 (n° 4) (hiver 1989-1990), p. 3-7.
- Bearman, David et Peter Sigmond, "Explorations of Form of Material Authority Files by Dutch Archivists", American Archivist (printemps 1987), p. 249-257.
- Blais, Gabrielle et David Enns, "From Paper Archives to People Archives: Public Programming in the Management of Archives", Archivaria 31 (hiver 1990-1991), p. 101-113.
- Blais, Gabrielle, David Enns et Don Richan, "Out of the Ivory Tower: Public Programming in Canadian Archives", in Canadian Archives in 1992, Ottawa : Conseil canadien des archives, 1992, p. 135-156.
- Bruemmer, Bruce H., "Access to Oral History: A National Agenda", American Archivist 54 (automne 1991), p. 494-501.
- Burgelman, Jean-Claude et Caroline Pauwels, "Audiovisual policy and cultural identity in small European states: the challenge of a unified market", Media Culture & Society 14 (n° 2), (1992), p. 169-183.
- Conway, Paul, "Facts and Frameworks: An Approach to Studying the Users of Archives", American Archivist 49 (automne 1986), p. 393-407.
- Conway, Paul, Partners in Research: towards Enhanced Access to the Nation's Archives, Technical Information Paper n° 11 Washington, D.C.: National Archives and Records Administration, 1992.
- Conway, Paul, "Research in Presidential Libraries: A User Survey", The Midwestern Archivist 1 (n° 11) (1986), p. 35-56.
- Cook, Michael, "Standards for Archival Description and for Data Exchange", Janus 2 (1992), p. 153-157.

Cook, Terry, "Mind over Matter: Towards a New Theory of Archival Appraisal", The Archival Imagination. Essays in Honour of Hugh A. Taylor, sous la direction de Barbara L. Craig, Ottawa : Association des archivistes canadiens, 1992, p. 38-70.

Cook, Terry, "The Concept of the Archival Fonds: Theory, Description, and Provenance in the Post-Custodial Era", The Archival Fonds: From Theory of Practice, Ottawa, Bureau canadien des archives, Planning Committee on Descriptive Standards, 1992, p. 31-85.

Cox, Richard J., "Standardizing Archival Practices: A Tool for the Information Age", communication présentée au XIIe Congrès international des archives, Montréal 1992.

Crompton, John L. et Charles W. Lamb, Jr., Marketing Government and Social Services, New York, John Wiley & Sons, 1986.

Dearstyne, Bruce W., "What is the Use of Archives? A Challenge for the Profession", American Archivist 50 (hiver 1987), p. 76-87.

Dollars, Charles M., Archival Theory and Information Technologies, The Impact of Information Technologies on Archival Principles and Methods, Oddo Bucci, dir. publ., Italie, Université de Macerata, 1992.

Dooley, Jackie M., "Subject Indexing in Context", American Archivist 55 (printemps 1992), p. 344-354.

Dowler, Lawrence, "Availability and Use of Records: A Research Agenda", American Archivist 51 (hiver/printemps 1988), p. 74-86.

Dowler, Lawrence, "The Role of Use in Defining Archival Practice and Principles: A Research Agenda for the Availability and Use of Records", American Archivist 51 (hiver/printemps 1988), p. 74-86.

Duchain, Michel, Les obstacles à l'accès à l'utilisation et au transfert de l'information contenue dans les archives : une étude RAMP. UNESCO : Programme général d'information et UNISIST, Paris, 1983.

Enns, David, "Providing Access to Archival Information: Interlending and Document Supply at the National Archives of Canada", Interlending and Document Supply 21 (n° 3), (1993), p. 3-6.

Ericson, Tim, "This definitely is the future ..." Or Is It?: Loaning Archival Collections", communication présentée à la réunion annuelle de l'Association des archivistes canadiens, 26 mai 1994.

Evans, Max, "Authority Control: An Alternative to the Record Group Concept", American Archivist 49 (1986), p. 249-261.

Favier, Jean, "Introduction", American Archivist 55 (hiver 1992), p. 8-12.

Fédération internationale des archives du film (FIAF), Rediscovering the Role of Film Archives: To Preserve and to Show, Lisbonne, 1990.

Fowler, Simon, "The Root of All Evil: income generation by the PRO and local authority archive services", Journal of the Society of Archivists 14 (n° 3), (1993) p. 141-154.

Freeman, Elsie, "Buying Quarter Inch Holes: Public Support Through Results", The Midwestern Archivist X (n° 2) (1985), p. 89-97.

Freeman, Elsie, "In the Eye of the Beholder: Archives Administration from the User's Point of View", American Archivist 47 (printemps 1984), p. 111-123.

Gautier-Desvaux, Elisabeth, "Services éducatifs et enseignement élémentaire. La solution "Archivobus" aux archives de l'Orne", La Gazette des archives (juin 1984), p. 46-58.

Gordon, Ann D., Using the Nation's Documentary Heritage: The Report of the Historical Documents Study, financé par la National Historical Publications and Records Commission avec la participation de l'American Council of Learned Societies, Washington, 1992.

Grimsted, Patricia Kennedy, "Beyond *Perestroika*: Soviet-Area Archives After the August Coup", American Archivist 55, 1 (hiver 1992), p. 94-124.

Grimsted, Patricia Kennedy, Intellectual Access and Descriptive Standards for Post-soviet Archives: What Is to be Done?, Princeton, N.J.: International Research Exchange Board (IREX), version préliminaire (mars 1992).

Guatiérrez, Ramon, A., "From Global Process to Local Knowledge", communication présentée en 1992 à la réunion annuelle de la Society of American Archivists, Montréal, Canada.

Hayward, Robert J., "Federal Access and Privacy Legislation and the Public Archives of Canada", Archivaria 18 (été 1986), p. 47-57.

Hedstrom, Margaret, dir. publ., Electronic Records Management, Program Strategies, Pittsburgh, Archives and Museum Informatics, 1993.

Intner, Sheila S. et William E. Studwell, Subject Access to Films and Videos, Lake Crystal Minnesota, Soldier Creek Press, 1992.

Jimerson, Randall C., "Redefining Archival Identity: Meeting User Needs in the Information Society", American Archivist 52 (été 1989), p. 332-340.

Jones, Clyve, Michael Chapman, Pamela Carr Wood, "The Characteristics of the Literature Used by Historians", Journal of Librarianship 4 (1971), p. 137-156.

Joynes, Sara et Graeme Powell, "The Work of the Australian Joint Copying Project in 1989-1990", Archives and Manuscripts 19 (n° 1) (mai 1991), p. 51-55.

Ketelaar, Eric, "Archives of the People, by the People, for the People", S.A. Argiefblad - S.A. Archives Journal 34 (1992), p. 5-15.

Knoch-Hund, Gaby, "La banque de données" et le nouveau "Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse", communication présentée au Congrès sur les archives familiales et personnelles, Italie, septembre 1991.

Kozlov, Vladimir Petrovich, "The Opening of Russian Archives as an Indicator of Social Change. Problems and Perspectives", Janus 1 (1993), p. 11-17.

Lytle, Richard et David Bearman, "The Power of the Principle of Provenance", Archivaria 21 (hiver 1985-1986), p. 14-27.

MacNeil, Heather, Without Consent, The Ethics of Disclosing Personal Information in Public Archives. Metuchen, N.J. et Londres. The Society of American Archivists et The Scarecrow Press, Inc., 1992.

Madsen, Wayne, Handbook of Personal Data Protection, New York, Stockton Press and Basingstoke, Hants, Macmillan Publishers Ltd., 1992.

Maher, William J., "The Use of User Studies", Midwestern Archivist 11 (n° 1) (1986), p. 15-26.

Makepeace, Chris E., Ephemera. A book on its collection, conservation and use, Gower, A. Grafton Book, 1985.

Marcoux, Yves, "Un registre national des archives sous forme de mosaïque : l'exemple canadien", texte établi pour R.J. Sargent, Royal Commission on Historical Manuscripts, avril 1994.

McKemmish, S., "Australia as an Information Society: Grasping New Paradigms: An Assessment", Archives and Manuscripts 19 (novembre 1992).

Michelson, Avra, "Description and Reference in the Age of Automation", American Archivist 50 (printemps 1987), p. 192-208.

Michelson, Avra et Jeff Rothenberg, "Scholarly Communication, Information, Technology, and Archives", version finale, 18 février 1992 ; publiée en tant que "Scholarly Communication and Information Technology: Exploring the Impact of Changes in the Research Process on Archives", American Archivist 55 (printemps 1992), p. 236-315.

National Archives of Canada, A Research Study on Decentralized Access to Archival Information, Ottawa, 14 septembre 1987.

Archives nationales du Canada, ces documents qui bougent et qui parlent : les archives audiovisuelles à l'âge information, Actes d'un colloque organisé pour le Conseil international des archives par les Archives nationales du Canada, Munich, Londres, New York, Paris, K.G. Saur, 1992.

Parker, James G., "Commonwealth Copying Projects", Communication présentée au XIIe Congrès international des archives, Montréal, 1992.

Peterson, Trudy H., "Reading, Riting and Rithmetic: Speculations on Change in Research Processes", American Archivist 55 (été 1992), p. 414-419.

Pikhoya, Rudolf, "The Discovery of Archives in Russia", Janus 1 (1993), p. 8-10.

Privacy International, Interim Report to Members, 1990-1991, Australia: Privacy International Directorate, Faculty of Law, University of New South Wales, 21 novembre 1991.

Public Archives of Canada, The Detailed Findings of the Researcher Assistance and Public Service Program Evaluation Study, Ottawa: Public Archives of Canada, 1985.

Pugh, Mary Jo, Providing Reference Services for Archives and Manuscripts, Chicago, The Society of American Archivists, 1992.

Ward, Alan, A Manual of Sound Archive Administration, Hants, England: Gower, 1990.

Willink, Herman Tjeenk, "Citoyen et administration", Janus 2 (1992), p. 29-35.

Wilson, Bruce, "Bringing Home Canada's Archival Heritage: The London Office of the Public Archives of Canada, 1872-1986", Archivaria 21 (hiver 1985-1986), p. 28-42.

Yates, Nigel, "Marketing the record office: new directions in archival public relations", Journal of the Society of Archivists, 9(2), (avril 1988), p. 69-75.

Yuqing, Xu, "Differences and Similarities in Chinese and American Approaches to Archives", American Archivist 54 (printemps 1991), p. 206-215.

Zinkham, Helena, Patricia D. Cloud et Hope Mayo, "Providing Access by Form of Material, Genre, and Physical Characteristics: Benefits and Techniques", American Archivist 52 (été 1989), p. 300-319.